

which have happened today. Unfortunately, however, it does not undo what was done yesterday.

Consequently, I hope from the bottom of my heart that this Committee will see its way clear to recommending to the General Assembly not that it alter its decision, which is impossible, and not that it reconsider it, which is undesirable, but that it be so good as to pass another resolution whereby the Arabs of Palestine will expressly be given their rightful due. That is the explanation of my abstention.

Mr. ASAD AL-FAQIH (Saudi Arabia) (*translated from French*): In the name of my delegation I associate myself with the statement which the representative of Syria has made. I have the same reasons for abstaining from voting as he has.

The CHAIRMAN: If there are no further statements, we will vote.

A vote was taken by show of hands.

The CHAIRMAN: The result is forty votes in favour of the resolution, no votes against, and seven abstentions. The resolution (document A/C.1/151) is carried.

I think this is a very good occasion on which to conclude our work for the day. Before doing so, I should like to ask the members of the Sub-Committee which was created this afternoon, if they would be good enough to remain for a minute so that we can make arrangements for the first meeting.

In addition, I should like to inform the Committee there will be distributed to you during the evening a resolution from the representative of Argentina which concerns the agenda—the constitution and instruction of a special committee. A resolution on the same subject from the representative of the United States has been submitted and will be circulated. The Argentine resolution is document A/C.1/149 and the United States resolution is A/C.1/150. They will no doubt provide us with subjects for discussion at our meeting tomorrow at 11.00 a.m.

The meeting is adjourned.

The meeting rose at 6.25 p.m.

FORTY-EIGHTH MEETING

*Held at Lake Success, New York, on Wednesday,
7 May 1947, at 11 a.m.*

Chairman: Mr. L. B. PEARSON (Canada).

6. Constituting and instructing a special committee to prepare for the consideration of the question of Palestine at the second regular session of the General Assembly (document A/C.1/136)

The CHAIRMAN: The forty-eighth meeting of the First Committee is called to order. I note

aujourd'hui; malheureusement, elle ne change rien à ce qui a été fait hier.

C'est pourquoi j'espère du fond du cœur que la Commission recommandera à l'Assemblée générale, non pas de modifier sa décision, ce qui est impossible, non pas de reprendre l'examen de la question, ce qui n'est pas désirable, mais de bien vouloir voter une autre résolution, reconnaissant expressément aux Arabes en Palestine les droits qui leur reviennent. Telles sont les raisons pour lesquelles je m'abstiendrai.

M. ASAD AL-FAQIH (Arabie saoudite): Au nom de ma délégation, je m'associe à la déclaration faite par le représentant de la Syrie. J'ai les mêmes raisons que lui pour m'abstenir lors du vote.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Si personne ne désire plus prendre la parole, nous allons passer au vote.

On procède au vote à main levée.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Voici le résultat du scrutin: quarante voix pour, aucune voix contre, sept abstentions. La résolution (document A/C.1/151) est adoptée.

Je crois le moment bien choisi pour clore la séance, aujourd'hui. Avant de le faire, je demanderai aux membres de la Sous-Commission créée cet après-midi de bien vouloir rester ici une minute pour organiser leur première séance.

Par ailleurs, je voudrais aviser les membres de la Commission qu'on va leur distribuer, au cours de la soirée, le texte d'une résolution sur l'ordre du jour émanant du représentant de l'Argentine, et qui a trait à la création et au mandat de la commission spéciale. Sur la même question, le représentant des Etats-Unis a déposé une résolution qui vous sera communiquée. La résolution de l'Argentine constitue le document A/C.1/149 et la résolution des Etats-Unis, le document A/C.1/150. Ces deux textes seront discutés, sans aucun doute, à notre séance de demain, qui aura lieu à 11 heures.

La séance est levée.

La séance est levée à 18 h. 25.

QUARANTE-HUITIÈME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York, le mercredi
7 mai 1947, à 11 heures.*

Président: M. L. B. PEARSON (Canada).

6. Création d'une commission spéciale chargée de préparer l'examen de la question palestinienne par l'Assemblée générale à sa deuxième session ordinaire, et mandat de cette commission (document A/C.1/136)

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La quarante-huitième séance de la Première Com-

that it is now 11.17 a.m. and the meeting was supposed to begin at 11 a.m. Eleven o'clock is not really very early in the morning, and I hope that we can begin punctually at 11 a.m. and at 3 p.m. And, if the Committee will allow me, by the presence of a quorum, I propose to start as sharply on time as possible.

I think I should announce to the Committee that following the passage of our decision (document A/C.1/151) yesterday,¹ I sent, as Chairman of the Committee, a communication to the Secretary of the Palestine Arab delegation as follows:

"Sir:

"I have the honour to transmit the following resolution adopted by the First Committee of the General Assembly at the forty-seventh meeting on 6 May 1947:

"The First Committee resolves:

"1. To grant a hearing to the Jewish Agency for Palestine and to the Arab Higher Committee of Palestine . . ."

The rest of that resolution followed in the letter. The final paragraph of my letter is as follows:

"In view of this resolution, you may wish to reconsider the withdrawal of the request of the Palestine Arab delegation to be heard with regard to the constituting and instructing of the special committee referred to in the above resolution."

I should also like to announce to the Committee that a communication for a hearing has been received from the Committee for Freedom of North Africa (document A/C.1/152). That communication has been referred to the Sub-Committee which was appointed yesterday, and which will hold its first meeting at 10 a.m. this morning.

The subject on our agenda this morning, item 4, is the constituting and instructing of a special committee to prepare for the consideration of the question of Palestine at the second regular session (document A/C.1/136).

We made considerable progress yesterday, and I hope that on this item of the agenda we will be able to make equal progress today. In view of the discussion yesterday of our terms of reference, and particularly on this item of our terms of reference, I think it might be well to read once again what this item covers in the resolution adopted by the plenary Assembly, which binds us in our discussions.

The resolution (document A/C.1/136) is:

"The General Committee,

"Having considered at its twenty-eighth meeting the item on the provisional agenda

mission est ouverte. Je constate qu'il est maintenant 11 h. 17 et que la réunion aurait dû commencer à 11 heures. Onze heures n'est pas une heure si matinale et j'espère qu'à l'avenir nous pourrons commencer à 11 heures et à 15 heures précises. Si les membres de la Commission me le permettent, je commencerai aussi exactement à l'heure que possible, dès que le quorum sera atteint.

J'informerai d'abord les membres de cette Commission qu'à la suite de la décision (document A/C.1/151) que nous avons adoptée hier¹, j'ai envoyé, en ma qualité de Président de la Commission, la communication suivante au Secrétaire de la délégation arabe pour la Palestine :

"Monsieur,

"J'ai l'honneur de vous transmettre la résolution suivante adoptée par la Première Commission de l'Assemblée générale au cours de sa quarante-septième séance, le 6 mai 1947:

"La Première Commission décide ce qui suit:

"1. D'accorder audience à l'Agence juive de Palestine et au Haut Comité arabe de Palestine . . ."

Suit le reste de la résolution. Le paragraphe final de ma lettre est rédigé en ces termes:

"Etant donné cette résolution, vous désirerez peut-être examiner à nouveau le retrait de la demande d'audition de la délégation arabe pour la Palestine au sujet de la création de la commission spéciale d'enquête et de son mandat qui font l'objet de la résolution ci-dessus."

Je désire également signaler aux membres de la Commission qu'une demande d'audience a été faite par le Comité pour la libération de l'Afrique du Nord (document A/C.1/152). Cette demande a été transmise à la Sous-Commission nommée hier, et qui doit tenir sa première réunion à 10 heures ce matin.

Le point 4 qui est à l'ordre du jour de notre séance de ce matin a trait à la création d'une commission spéciale chargée de préparer l'examen de la question palestinienne par l'Assemblée générale à sa deuxième session ordinaire, et au mandat de cette commission (document A/C.1/136).

Hier, nous avons fait de sensibles progrès dans notre travail et j'espère qu'il en sera de même aujourd'hui dans l'étude de ce point de notre ordre du jour. Etant donné le débat qui s'est déroulé hier, au sujet de notre mandat et spécialement sur ce point particulier de notre mandat, je pense qu'il serait utile de relire une fois de plus le passage de la résolution adoptée par l'Assemblée générale qui traite de ce point et qui nous lie dans notre discussion.

Voici le texte de la résolution (document A/C.1/136) :

"Le Bureau de l'Assemblée,

"Après avoir examiné au cours de sa vingt-huitième séance, le point de l'ordre du jour

¹ See the forty-seventh meeting, pages 30 to 78.

1 Voir quarante-septième séance, page 30 à 78.

(document A/293) entitled 'Constituting and instructing a special committee to prepare for the consideration of the question of Palestine at the second regular session,' submitted by the Government of the United Kingdom.

"*Recommends* that the item be placed on the agenda of the General Assembly and referred for consideration to the First Committee."

Yesterday in the discussion, some fear, as a matter of fact also some confidence, was expressed that the Chairman would be unable to restrict the discussion on this item on the agenda and that it would be impossible not to talk about the whole substance of the Palestine problem. Therefore, I think it is well just to recall again that our subject of discussion is the constituting and instructing of a special committee, and only that. On this item we have received two resolutions, one from my colleague of Argentina, in document A/C.1/149, which you have before you, a draft resolution concerning a special committee on the question of Palestine; the other resolution, A/C.1/150, from my colleague the representative of the United States, is a draft resolution concerning the establishment of a commission of inquiry on Palestine. These two resolutions differ somewhat both in regard to the constitution and the terms of reference of the proposed special committee.

I do not know how the Committee wishes to deal with this item on the agenda, but I should like to propose, myself, that it might be desirable, unless the Committee feels otherwise, to have in the first instance a short, I hope, general discussion on this item on the agenda, both as regards the constituting and the instructing of a special committee, after which general discussion we would be in a better position to decide how to deal with the special resolutions which we have before us, and any other resolutions or specific proposal which may arise out of the general discussion. I wonder whether that procedure would commend itself to the Committee. If so, then we might begin our general discussion on the constituting and instructing of a special committee of inquiry on the Palestine problem.

The first speaker I have on my list is the representative of the United States of America.

Mr. AUSTIN (United States of America) : I am about to explain, briefly, the resolution offered by the United States. Before doing that, permit me to express my deep appreciation of the service rendered by the representative of Argentina in offering the resolution which we have before us on the part of Argentina. The purposes of both resolutions are the same, and the choice between the two is one of good judgment. Neither of these resolutions, in our opinion, could lead to harm, but there are strong reasons why we take our position, notwithstanding the confidence expressed by the

provisoire (document A/293) intitulé 'Création d'une commission spéciale chargée de préparer l'examen de la question palestinienne par l'Assemblée à sa deuxième session ordinaire, et mandat de cette commission', présenté par le Gouvernement du Royaume-Uni,

"*Recommande* d'inscrire ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et de le renvoyer à la Première Commission pour examen."

Hier, au cours de la discussion, certains membres ont exprimé la crainte, et d'autres, en fait, un certain espoir, que le Président ne pourrait pas limiter la discussion sur le point à l'ordre du jour, et qu'il serait impossible de ne pas traiter complètement, à fond, le problème de la Palestine. Il me semble donc opportun de rappeler que l'objet de notre débat est la constitution de la commission spéciale et son mandat, et rien d'autre. Deux textes de résolution nous ont été communiqués à ce sujet; un projet de résolution, que vous avez devant vous, concernant la création d'une commission spéciale pour la question de la Palestine, projet qui nous est soumis par mon collègue d'Argentine dans le document A/C.1/149; l'autre texte contient un projet de résolution relatif à la création d'une commission d'enquête pour la Palestine, présenté dans le document A/C.1/150 par mon collègue, le représentant des Etats-Unis. Ces deux résolutions diffèrent quelque peu l'une de l'autre, tant en ce qui concerne la constitution de la commission spéciale, qu'en ce qui concerne son mandat.

J'ignore comment la Commission voudra traiter ce point de l'ordre du jour. Quant à moi, à moins que la Commission ne soit d'un avis contraire, je pense qu'il serait peut-être souhaitable d'ouvrir d'abord un débat général, mais court j'espère, sur ce point de l'ordre du jour: constitution de la commission spéciale et son mandat. Après ce débat d'ordre général, nous serons mieux en mesure de discuter les résolutions particulières dont nous sommes saisis, ainsi que toute autre résolution ou proposition concrète qui pourraient naître du débat général. Je me demande si cette procédure recueillera l'approbation des membres de la Commission. S'il en est ainsi, nous pourrions commencer le débat général sur la constitution de la commission spéciale d'enquête sur le problème palestinien, et sur le mandat de cette commission.

Le premier orateur inscrit sur ma liste est le représentant des Etats-Unis d'Amérique.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : J'ai l'intention d'expliquer brièvement la résolution présentée par la délégation des Etats-Unis. Mais avant permettez-moi d'exprimer mes sincères remerciements au représentant de l'Argentine, pour le service qu'il nous a rendu en présentant, au nom de son Gouvernement, la résolution que nous avons sous les yeux. Le but des deux résolutions est le même et le choix à faire entre les deux est question de sain jugement. Aucune des deux résolutions ne pourrait, à notre avis, mener à des résultats fâcheux, mais il y a d'excellentes raisons

representative of Argentina in providing that the investigating committee should consist of eleven Members, namely, China, France, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States and other States described therein.

We recognize the confidence expressed in bringing into the committee the permanent members of the Security Council. There are some advantages in that, but from our point of view, the superior advantages in having a neutral committee, in the beginning, caused us to adhere to our suggestions which we have made that the permanent members should not be on the committee. Our thought in the matter is that although the permanent members could contribute to the work of that special committee some things that, perhaps, the non-permanent members could not contribute, yet the special interests involved among the five great Powers is a strong reason for not putting them on the committee.

We wish to make a record here that for all time, for all posterity, will be one of sound judgment, and to make our beginning one that sets up as nearly an independent body as we can devise. We would hardly recognize that a body which contains the five great Powers was entirely independent and most removed from bias. We would have to admit in the beginning that we had mingled in this committee opposed interests and opposing biases which might delay and interfere with a unanimous agreement in that special committee, which is so necessary for us to start our work in the September meeting of the General Assembly.

Therefore, I regret that I find myself obliged to adhere to the position of the United States on that point. However, I thank the representative of Argentina for his confidence in saying that, notwithstanding these interests, the permanent members could assume a position of fairness and freedom from any ulterior pressures. This is a great compliment to the great Powers.

It may be quite true that we could start off with our minds cleared of fixed ideas, free from bias. Nevertheless, would it suffice in our appearance before the world upon this very difficult question? Must we not also, besides being neutral, give the appearance of being neutral?

It is with this purpose in mind that the United States has offered in its resolution to establish a committee of inquiry on Palestine consisting of one representative of each of the following Governments: Canada, Czechoslovakia, Iran, Netherlands, Peru, Sweden and Uruguay.

You will note that this is quite a small committee. Possibly the Committee may wish to enlarge it somewhat. However, from our point of view, a small committee could act more

pour justifier notre position, malgré la confiance exprimée par le représentant de l'Argentine qui voudrait voir la commission d'enquête composée de onze membres représentant la Chine, la France, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et les autres Etats dont il est fait mention dans cette résolution.

Nous apprécions la confiance exprimée par le représentant de l'Argentine, qui désire faire entrer les membres permanents du Conseil de sécurité dans la commission. Cela comporte certains avantages, mais à notre avis, il est préférable d'avoir, pour commencer, une commission d'enquête neutre, et c'est pourquoi nous avons voulu maintenir nos premières propositions, à savoir de ne pas faire participer les membres permanents à la dite commission. Certes les membres permanents pourraient fournir, pour le travail de la commission spéciale, certains apports que ne pourraient donner les membres non permanents, mais nous croyons cependant que les intérêts particuliers des cinq grandes Puissances justifient bien leur exclusion de la commission.

Ce que nous voulons, c'est que la postérité sache, à jamais, que nous avons porté un sain jugement et que, dès l'abord, nous avons institué un organisme aussi indépendant que possible. Il serait difficile d'admettre qu'un organisme où sont représentées les cinq grandes Puissances serait entièrement indépendant et tout à fait impartial. Nous devrions avouer, dès le début, que nous avons introduit dans cette commission des intérêts opposés, des préventions adverses, ce qui pourrait retarder et compromettre l'accord unanime au sein de cette commission spéciale, accord que nous sera si nécessaire pour entreprendre notre tâche lors de la session de l'Assemblée générale en septembre.

Je regrette donc de ne pouvoir m'écartez sur ce point de la position des Etats-Unis. Je remercie cependant le représentant de l'Argentine pour la confiance dont il fait preuve en disant que, malgré le jeu de leurs intérêts, les membres permanents pourraient adopter une attitude d'équité et rester libres de toute pression ultérieure. C'est là un grand compliment à l'adresse des grandes Puissances.

Il est possible, en vérité, que nous puissions prendre le départ sans idée préconçue et en toute impartialité. Mais cela suffirait-il pour justifier aux yeux du monde notre attitude dans cette question si délicate? Suffirait-il d'être neutres? Ne faudrait-il pas aussi que nous ayons l'air d'être neutres?

C'est en tenant compte de cela que la délégation des Etats-Unis a présenté sa résolution visant à créer une commission d'enquête pour la Palestine, qui comprendrait un représentant de chacun des Etats suivants: Canada, Tchécoslovaquie, Iran, Pays-Bas, Pérou, Suède et Uruguay.

Vous constaterez que nous aurions là une commission vraiment réduite. La Première Commission désirera peut-être l'agrandir quelque peu. A notre avis, cependant, une petite com-

expeditiously in an inquiry which will virtually take it round the world.

This selection is made with regard to the geographical distribution of the States as well as with the idea in mind of having States which do not have apparent close interests involved in the problem they will have to study. I believe I need say no more about that at this time.

With regard to the fourth paragraph, instructing the special committee, the United States proposes the following:

"To instruct the committee to assemble, analyse and collate all pertinent data on the question; to receive testimony from interested Governments and from such non-governmental organizations and individuals as the committee in its discretion may deem appropriate; to study the various issues which are involved and to submit to the next regular session of the General Assembly such proposals for the solution of the problem of Palestine as it may determine to be useful for the effective consideration of the problem by the General Assembly."

The idea here tried out is to give to this committee a direction which is neither too broad nor too narrow, but one which is calculated to bring to us the very best type of report, to enable us to make a choice, if necessary, between two or more alternative plans. Of course, it might be that such a committee would come out with a unanimous single plan. That would be a rather remarkably good result, I should say. However, whatever recommendation this committee were to make, should it be constituted as we have suggested here, it would have the benefit of both actual impartiality and independence and the appearance of impartiality and independence.

Therefore, the report of the committee, with as many alternatives as it chooses to make, would command the respect and gain the support of the conscience of all men. In our opinion, that is more important than anything else. We believe that, unless the work which we do in this matter can have the approbation of all men, or nearly all men, it will not have power enough in and of itself to be a real solution of the problem. On the other hand, if we are fortunate enough to get out a report which is free from the criticism of unfairness and has the merit of justice and good balance, as well as being a practicable plan, we will serve humanity in a great degree.

The other parts of this resolution relate to the implementation of the committee, so as to facilitate its work, namely,

"To authorize the committee, in consultation with the Secretary-General, with a view to ensuring adequate administrative services and economy, to sit wherever it may consider necessary or desirable for the fulfilment of its functions." In this respect the General Assembly:

"Requests the mandatory Power and other Members to make available to the committee, on its request, any pertinent data or factual in-

mission pourrait mener plus rapidement cette enquête qui la conduira pratiquement autour du monde.

Nous avons fait notre choix en tenant compte de la répartition géographique des pays et avec le souci de choisir des pays qui n'ont aucun intérêt vital apparent aux problèmes qu'ils devront étudier. Je ne crois pas nécessaire d'ajouter quoi que ce soit à ce que je viens de dire à ce sujet.

Quant au quatrième paragraphe, relatif au mandat à conférer à la commission spéciale, la délégation des Etats-Unis propose :

"De charger la commission de réunir, d'analyser et de collationner tous les faits se rapportant à cette question; de recevoir le témoignage des Gouvernements intéressés et de toutes organisations non gouvernementales ou de toutes personnes que la commission jugera bon d'entendre; d'étudier les divers problèmes qui se posent et de soumettre à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale les propositions de solution de la question palestinienne qu'elle jugera utile de présenter en vue d'un examen efficace du problème par l'Assemblée générale."

Ce que nous cherchons par là c'est de donner à cette commission des directives qui ne soient ni trop larges ni trop étroites, mais qui soient de nature à nous faire remettre le meilleur rapport possible, à nous permettre de choisir, s'il le faut, entre deux ou plusieurs projets. Il se peut évidemment qu'une telle commission arrive à nous proposer un plan unique et unanime. Ce serait là, je l'avoue, un résultat tout à fait remarquable. Mais quelles que soient les recommandations faites par cette commission d'enquête, si elle était composée comme nous le proposons, ces recommandations auraient l'avantage d'être et de paraître à la fois impartiales et indépendantes.

Quel que soit donc le nombre de recommandations qu'il contiendra, le rapport de cette commission s'imposera au respect et à la conscience de tous les hommes. A notre avis, cela importe plus que tout. Nous pensons que, si la tâche que nous entreprenons dans ce domaine ne recueille pas l'approbation de tous, ou de presque tous les hommes, elle ne s'imposera, ni par elle-même, ni en elle-même, comme la véritable solution du problème. Mais, si nous avons assez de chance pour fournir un rapport indiscutablement impartial, empreint de justice et d'équité, tout en restant sur le plan des réalités, nous aurons rendu un grand service à l'humanité.

Les autres parties de cette résolution se rapportent aux décisions pratiques qui devront faciliter le travail de la commission, à savoir :

"Autoriser la commission, après consultation avec le Secrétaire général, à s'assurer les services administratifs convenables et à réaliser les économies nécessaires en siégeant partout où elle le jugera nécessaire ou souhaitable pour l'accomplissement de sa tâche". Aux termes de cette résolution, l'Assemblée générale :

"Invite la Puissance mandataire et les autres Membres des Nations Unies à mettre à la disposition de la commission, sur sa demande,

formation which it believes may be useful in the preparation of its report;

"Requests the Secretary-General to enter into suitable arrangements with the proper authorities of any State in whose territory the committee may wish to sit or to travel, to provide necessary facilities, and to assign appropriate staff to the committee;

"Authorizes the Secretary-General to reimburse travel and subsistence expenses of a representative and an alternate representative from each Government represented on the committee on such basis and in such form as he may determine most appropriate in the circumstances;

"Authorizes the Secretary-General to advance from the Working Capital Fund such funds as may be required to finance the expenses of the committee without regard to existing limitations on such advances."

What I have to say on behalf of the resolution introduced by the United States is not in criticism of the other resolution, and we do not hold any views regarding the other resolution that could be resented in the slightest degree by anybody truly interested in the solution of this problem. What we seek is a sound decision, a decision as nearly perfect as our human frailties will permit. Certainly we wish to have this record show so that the entire world will know from the beginning, that we aim at an impartial, independent and just solution of this question.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*) : The draft resolution which has been circulated by the Secretariat sums up the Argentine delegation's views on the composition and powers of the special committee of investigation which is to prepare for the consideration of the question of Palestine by the General Assembly in September.

Our viewpoint is based on a number of general principles, the impartiality of which cannot be questioned, even by those who do not agree with them.

First of all, the committee must be representative of the Assembly, which is composed of fifty-five Members. It should have one representative for every five Members of the Assembly and ought, therefore, to consist of eleven members. Six Members, or an absolute majority, would constitute a quorum, and would make it possible for the committee to function.

But in order that it should be really representative of the United Nations, its members should be chosen in such a way that all of the continents would be represented in proportion to the number of Member States within their boundaries.

The Member nations are fifty-five in number: of these, twenty-two are in America, sixteen in Europe, ten in Asia, four in Africa and three in the Pacific area, or what is referred to geographically as Oceania. The American countries ought therefore to have four members, the

tous les faits pertinents et toutes les informations qu'elle estimera utiles à l'établissement de son rapport;

"Invite le Secrétaire général à prendre les dispositions nécessaires pour demander aux autorités de tous les Etats où la commission désirera siéger ou voyager, de mettre à sa disposition les facilités nécessaires et le personnel approprié;

"Autorise le Secrétaire général à rembourser les frais de voyage et de subsistance d'un représentant et d'un suppléant pour chaque Gouvernement représenté à la commission sur la base et de la manière qu'il jugera les plus appropriées dans la circonstance;

"Autorise le Secrétaire général à prendre sur le fonds de roulement les sommes nécessaires pour faire face aux dépenses de la commission, sans tenir compte des restrictions qui existent en ce qui concerne ces avances de fonds."

Ce que j'ai dit en faveur de la résolution présentée par la délégation des Etats-Unis ne constitue pas une critique de l'autre résolution, et notre point de vue à son sujet ne peut en rien indisposer ceux qui s'intéressent vraiment à la solution de ce problème. Ce que nous voulons, c'est une saine décision, aussi parfaite que le permet la faiblesse humaine. Ce que nous voulons certainement montrer ici, dès l'abord, au monde entier, c'est que nous sommes à la recherche d'une solution impartiale, indépendante et équitable de ce problème.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*) : Le projet de résolution distribué par le Secrétariat est un exposé du point de vue de la délégation de l'Argentine quant à la composition et au mandat de la commission spéciale d'enquête sur la Palestine chargée de réunir les éléments nécessaires à l'examen de la question palestinienne par l'Assemblée générale, lors de sa session de septembre.

Notre opinion se fonde sur un certain nombre de principes dont l'impartialité ne peut être mise en doute même par ceux qui sont d'une opinion différente.

Nous pensons tout d'abord que la commission d'enquête doit être représentative de l'Assemblée. Celle-ci se compose de cinquante-cinq Membres. Il convient que la commission compte un représentant par cinq Membres de l'Assemblée et elle doit par conséquent se composer de onze membres. Six membres, c'est-à-dire la majorité absolue, suffiraient pour que le quorum existe et que la commission puisse travailler.

Toutefois, pour que cette commission d'enquête soit véritablement représentative des Nations Unies, il faut en choisir les membres de façon à assurer une répartition géographique équitable des continents en tenant compte du nombre d'Etats Membres situés sur ces continents.

Des cinquante-cinq Etats Membres, vingt-deux se trouvent en Amérique, seize en Europe, dix en Asie, quatre en Afrique et trois dans l'océan Pacifique, ou mieux dans la région qu'en géographie on appelle l'Océanie. Il convient donc que quatre membres de la com-

European countries three, the Asiatic countries two, Africa one, and Oceania one.

We have spoken of constituting a committee of neutrals. I do not doubt that the countries to whom this difficult task will be assigned will endeavour to be neutral, and will be able to show neutrality in this matter. But to be quite frank, I do not believe any countries can be really neutral whether by reason of direct relation with the political interests at stake, or by reason of political ties with Powers directly concerned in the problem.

That is why I thought it might be better to leave it to the judgment of God, deciding by lot which countries should serve on the committee. If we proceed in this manner, nobody will be able to accuse us of partiality, and the members who make up the committee will enjoy complete independence.

We are, however, dealing with a problem which requires the presence of certain countries. The permanent members of the Security Council have more responsibility in this problem than the other Members of the United Nations, and I feel that they should not try to evade it.

The five countries of Arab origin are entitled to exactly one representative, since they constitute one-eleventh of the United Nations. That leaves five members to be chosen by lot.

Apart from the United States, which would in any case be included on the committee, three more of the twenty-one American countries would have to be chosen by lot to complete the representation of this continent.

Europe, which is entitled to three members, already has its full number of representatives with France, the United Kingdom and the Soviet Union.

The Member countries of the Pacific area are entitled to one representative, who should be drawn by lot from among Australia, the Philippines and New Zealand.

Before determining the representation of Africa and Asia, it would be advisable to decide by lot which of the countries of Arab origin ought to belong to the Committee. If Egypt were chosen, Africa would have its representative and it would be necessary to draw lots to decide which of the non-Arab countries of Asia, Afghanistan, India, Iran and Turkey, should, together with China, make up the representation of Asia.

If, on the other hand, one of the four Asiatic countries were chosen to represent the Arabs, Asia's representation would be complete, and it would be necessary for Ethiopia, Liberia and South Africa to draw lots for the position of representative of the African continent.

To bring together in one hall the so-called Big Five, a representative of the Arab States and those of five other States chosen by lot is to place the problem in the hands of all those who have some interest in it and ought therefore to make an effort to find a solution for it.

mission appartiennent à l'Amérique, trois à l'Europe, deux à l'Asie, un à l'Afrique et un à l'Océanie.

On a aussi parlé de la constitution d'une commission d'Etats neutres. Pour ma part, je ne doute pas que les pays à qui nous confierons une tâche aussi délicate s'efforcent de rester neutres dans cette question et qu'ils en soient capables. Mais, s'il me faut exprimer clairement ma façon de voir, je dirai que je ne crois guère à la possibilité d'être neutre, car si les nations ne sont pas directement mêlées aux intérêts politiques en jeu, des liens politiques les unissent aux Puissances directement intéressées au problème.

C'est pourquoi je crois préférable de nous en remettre au jugement de Dieu, en tirant au sort le nom des pays qui feront partie de la commission. Si nous procémons de cette façon, personne ne pourra nous accuser de partialité et les membres de la commission posséderont la plus complète liberté d'action.

Mais nous nous trouvons devant un problème qui nécessite la présence de certains Etats Membres. Les membres permanents du Conseil de sécurité ont, vis-à-vis de ce problème, une responsabilité plus grande que les autres Membres de l'Organisation des Nations Unies et, à mon avis, ils ne doivent pas l'éviter.

Quant aux cinq pays arabes, ils ont droit à un représentant, puisque ces pays constituent la onzième partie des Nations Unies. Il ne reste donc que cinq sièges à pourvoir par tirage au sort.

Si l'on écarte les Etats-Unis, qui feront d'office partie de la commission, il faudra tirer au sort trois représentants parmi les vingt et un autres Etats d'Amérique pour compléter la représentation de ce continent.

La représentation de l'Europe, qui a droit à trois sièges à la commission, est assurée si la France, le Royaume-Uni et l'Union soviétique doivent y siéger.

Les Etats Membres du Pacifique ont droit à un représentant qui sera tiré au sort entre l'Australie, la République des Philippines et la Nouvelle-Zélande.

Avant de décider de la représentation du continent africain et de celle de l'Asie, il faudra décider quel est le pays arabe qui fera partie de la Commission. Si l'Egypte est choisie, elle représentera également l'Afrique, et nous devrons déterminer par le sort entre l'Afghanistan, l'Inde, l'Iran et la Turquie quel pays non arabe assurera avec la Chine la représentation de l'Asie.

Au contraire, si un pays d'Asie était choisi pour représenter les Arabes, la représentation asiatique serait par là même assurée et il conviendrait de choisir qui de l'Ethiopie, du Libéria et de l'Union Sud-Africaine représenterait le continent africain.

Réunir à une même table ceux qu'on appelle les cinq Grands, un représentant des Etats arabes et les cinq autres Etats désignés par le sort, c'est confier le problème à ceux qui y sont intéressés et, par conséquent, à ceux qui devront s'efforcer d'en trouver la solution.

Arabs and Jews from Palestine and the Jewish Agency will be able to attend the meetings of the committee of investigation, and will have a voice though, of course, no vote. The mandatory Power will also have to be heard.

The committee should have absolutely unlimited powers, not only to collect information and record the facts, but also to propose solutions. The committee should be empowered to propose any solution, ranging from the maintenance of the *status quo* to the independence of Palestine, for it is in order to find a solution for this difficult problem that the committee is being set up.

The report and recommendations or solutions which the committee may reach will have to be submitted to the Secretary-General by 1 September next in order that he may communicate them to the Member States and place the report as the first item on the agenda of the second regular session of the United Nations General Assembly.

The committee of investigation ought, of course, to hear the United Kingdom in its capacity as mandatory Power, and the parties concerned: namely, a representative of the Arabs residing in Palestine, a representative of the Jews residing in Palestine and a representative of the Jewish Agency for Palestine.

The Argentine delegation wishes to fulfil its duty by co-operating, with the greatest impartiality, in the solution of this problem. It has no interests at stake. It believes that its proposal for the constitution of the committee is the best way to be just and respect the rights of all. It does not, however, think that it has any monopoly of the truth, and consequently, in submitting this proposal for your consideration, it is prepared to hear arguments and to consider points of view which may have escaped its attention and which may upset or modify its opinion. What it desires is a just settlement of this problem at the earliest possible date, so that the committee of investigation may begin its work without delay.

We have just heard the representative of the United States, who told us quite clearly that the United States would prefer not to be on the committee and suggested a smaller committee. I should have no objection to the second point.

As regards the first, I must say that if one or more of the permanent members on the Security Council would prefer not to be on the committee, or would object to being on it, for reasons such as those expressed by Mr. Austin, or for other reasons which may appear later, the truth is that neither I nor the members of the committee could oblige them to be on it and we should respect their attitude.

I wish, however, to point out that in that case my proposal could not be maintained or proceeded with since it has a unity of conception and structure which allows only very slight modifications.

Les Arabes et les Juifs de Palestine, ainsi que l'Agence juive, pourront assister aux séances de la commission d'enquête, prendre part aux délibérations, mais non aux scrutins. La Puissance mandataire devra être entendue.

La commission devra avoir l'autorité la plus absolue, non seulement pour recueillir des renseignements et réunir les faits, mais aussi pour proposer des solutions, depuis le maintien du *statu quo* jusqu'à l'indépendance de l'Etat palestinien. La tâche de la commission n'est-elle pas de trouver une solution au problème difficile que nous avons à résoudre?

Le rapport, les recommandations et les solutions de la commission d'enquête devront parvenir au Secrétaire général avant le 1er septembre, de façon qu'il puisse les communiquer aux Etats Membres et inscrire l'examen du rapport comme premier point de l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale de notre Organisation.

Naturellement, la commission d'enquête devra entendre le Royaume-Uni, en tant que Puissance mandataire, et les parties intéressées, à savoir un représentant de la population arabe de Palestine, un représentant de la population juive de Palestine et un représentant de l'Agence juive de Palestine.

La délégation de l'Argentine veut accomplir son devoir et collaborer à la solution du problème en toute impartialité, car elle n'a aucun intérêt dans cette affaire. Elle considère qu'organiser la commission comme elle le propose est la meilleure garantie de la justice et du respect des droits de tous, mais elle ne se figure pas avoir le monopole de la vérité et elle est prête, en conséquence, à entendre discuter sa proposition. Elle sera heureuse d'accorder son attention à toutes les opinions qu'elle aurait omis d'examiner et qui pourraient lui faire modifier ou abandonner la sienne. La délégation de l'Argentine désire voir la question résolue de façon équitable et le plus rapidement possible, de façon que la commission d'enquête puisse commencer ses travaux immédiatement.

Nous venons d'entendre le représentant des Etats-Unis, qui a déclaré franchement que les Etats-Unis préféreraient ne pas siéger à la commission d'enquête et qui nous a parlé d'une commission plus restreinte. Je n'élèverai pas d'objection en ce qui concerne cette deuxième partie de son intervention.

Quant à la première, je tiens à dire que si un ou plusieurs des membres permanents du Conseil de sécurité ne désirent pas siéger à la commission d'enquête ou se refusent à y siéger pour des raisons identiques à celles qu'a données M. Austin ou pour d'autres motifs qui pourraient se faire jour plus tard, il est évident que ni moi-même, ni les membres de cette Commission ne pourrions les y contraindre, et nous devrions respecter leur attitude.

Toutefois, je tiens à faire remarquer que, dans ce cas, mon projet ne saurait demeurer dans sa rédaction actuelle, car son unité de conception et de structure ne permet que de légères modifications.

If one or two of the permanent members on the Security Council do not wish to be on the committee, we cannot replace them by any two other States, since my proposal is based on the premise that the five permanent members should be included on the committee. Our proposal would have failed, not because it was unjust — the representative of the United States himself recognized this fact — but for causes over which we have no control. This ought not to tie our hands. We should have to seek another solution.

This is what I wish to say to my colleagues, for the moment, asking them to take into account not only the details of my proposal, but also the fact that it has a unity of structure and conception, and that if this is destroyed, the whole proposal will fall to the ground.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom) : I am sure that the Committee will be grateful to the two delegations which have submitted definite proposals, and grateful that action on their part enables us to embark upon the work which this Committee has to perform and will tend, I hope, to facilitate and canalize our discussion.

I will not at the moment go into the details of either of these two proposals that are before us, but I want to make one general point, and that is that my Government is in favour of a small, so-called neutral committee on the lines proposed by the representative of the United States. Of course, it is agreed by everyone here that the committee of investigation we set up will hear witnesses from all sides, representatives of all interests. But my Government thinks that for that reason, it would be better that all interested parties should be excluded from participation in the investigating committee itself, for if they were included, that would, it seems to me, involve an alternation between the witness stand and the jury box that would not be altogether seemly.

Thinking along those lines would lead us to the conclusion that the committee should not include any representative of the Arab States. It would mean further that my Government, the United Kingdom, should also be excluded. That might lead also to the conclusion that the other permanent members of the Security Council should not serve on the committee.

We feel very strongly, along with Mr. Austin, that the aim should be to attempt to get a report produced by a body which the world would recognize as being composed of representatives whose Governments had no direct interest in the problem at issue.

We believe in that manner, if the committee were properly selected, we should get a purely objective, disinterested and, I should even hope, unanimous report which would facilitate enormously the work of the General Assembly in September. Therefore, without going into the details of the two proposals now before us, I feel bound to state, at the outset, that is the feeling of my Government in regard to the composition of the committee.

Colonel HODGSON (Australia) : On behalf of

Si un ou deux membres permanents du Conseil de sécurité ne désirent pas siéger à cette commission d'enquête, nous ne pouvons les remplacer par d'autres Etats, puisque le point essentiel de ma proposition est que les cinq Etats membres permanents devraient siéger à la commission. Notre proposition ne conviendrait plus, non qu'elle fût injuste — le représentant des Etats-Unis l'a reconnu — mais pour des raisons indépendantes de notre volonté. Il est clair que cette circonstance ne devrait pas nous lier les mains. Il faudrait chercher une autre solution.

Voilà ce que pour le moment je tenais à dire. Je vous demanderai de ne perdre de vue ni le principe fondamental de ma proposition, ni son unité de structure que l'on ne peut détruire sans rejeter la proposition tout entière.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*) : La Commission sera certainement très reconnaissante aux deux délégations qui ont soumis des propositions précises, car leur initiative, qui nous permet de nous mettre au travail, va, je l'espère, faciliter et canaliser nos débats.

Je ne veux pas entrer, pour le moment, dans les détails de l'une quelconque des deux propositions soumises, mais je tiens à faire ressortir l'argument d'ordre général que voici. Mon Gouvernement est en faveur d'une commission réduite, dite neutre, du type proposé par le représentant des Etats-Unis. Nous sommes, bien entendu, tous d'avis que la commission d'enquête que nous allons instituer devra entendre les témoins de toutes les parties, les représentants de tous les intérêts en jeu. C'est pourquoi mon Gouvernement estime qu'il vaudrait mieux exclure de la commission d'enquête elle-même toutes les parties intéressées. Si, en effet, elles en faisaient partie, il se produirait, me semble-t-il, une sorte d'alternance peu désirable entre les témoins à la barre et les jurés à leur banc.

Partant de là, nous en arrivons donc à la conclusion qu'aucun représentant des Etats arabes ne devrait faire partie de la commission. De même, mon Gouvernement, celui du Royaume-Uni, devrait en être exclu. De même encore, les autres membres permanents du Conseil de sécurité ne devraient pas faire partie de la commission d'enquête.

Comme M. Austin, nous sommes convaincus que notre but doit être de chercher à obtenir un rapport préparé par un organisme dont le monde entier saurait qu'il est composé de représentants dont les Gouvernements n'ont pas d'intérêts directs en cause.

D'une commission judicieusement choisie, nous obtiendrions, je crois, un rapport tout à fait objectif, désintéressé et je l'espère, unanime, qui faciliterait considérablement la tâche de l'Assemblée générale en septembre. C'est pourquoi, sans entrer dans le détail des deux propositions qui nous sont présentées, je tiens à déclarer dès maintenant que tel est l'avis de mon Gouvernement en ce qui concerne la composition de la commission.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de*

my Government I propose to keep strictly to our proposal that we have a general discussion on the question of constituting and instructing the special committee. Those are the terms of reference for this Committee. I, personally, would have anticipated that we all would have had an opportunity of expressing our views on the question of hearing the thoughts and opinions of the organizations representing the Jews and the Arabs of Palestine.

I am not sure whether we are supposed to deal with these two papers as a basis of discussion. To our mind, it seems entirely wrong in principle that, before any views are heard at all, we should have two papers with preconceived ideas before us, and in one case, even before this Committee met, the terms of one paper were given out to the press. To my mind that seems very uncomplimentary to this Committee.

I make those general observations because I think we should all have had a chance to hear the various views before definitive proposals and resolutions were put before us. Our mind goes back to the past eight days when most of the argumentation and disputation was caused by premature resolutions.

As to the views which have been put forward, and I gather they are generally held, or there is a large measure of acceptance, by the representative of the Argentine, that the composition of the committee should include the five permanent members of the Security Council, it is the view of my Government that this committee should consist of eleven neutral members. We cannot accept the argument that the inclusion of the five permanent members will give greater authority to the proposed committee. Any committee which is constituted will have the whole authority of the General Assembly of the United Nations. We have in mind certain committees. For example, the Military Staff Committee, which has taken all these months to produce certain reports, failed to reach agreement on important points. We have in mind the four great Powers, alone or comprising a committee, which have been so slow, say, in connexion with the Austrian and German peace treaties. We had a similar situation arising in the case of the Italian and satellite peace treaties.

It seems to us that any committee which has the five great Powers on it may be unconsciously influenced by political interests, by defence or strategical interests or by economic interests. A completely neutral committee will not have those considerations in mind.

Here we have one of the first occasions in the history of the United Nations when two of the great Powers, the United Kingdom and the United States, say to the rest of us, "You have talked a lot about our failure to reach agreement; now, here is a chance for you to accept real responsibility." We feel that responsibility should be accepted.

(*l'anglais*) : Au nom de mon Gouvernement, je propose de nous en tenir strictement à la proposition australienne, c'est-à-dire à un débat d'ordre général au sujet de la composition et du mandat de la commission spéciale. Tel est en effet la tâche de notre Commission. Personnellement, je pensais que nous aurions tous l'occasion de faire savoir comment nous envisagions d'entendre les organisations représentant les Juifs et les Arabes de Palestine exprimer leurs vues.

Je ne suis pas sûr que nous devions prendre ces deux documents comme base de notre discussion. A mon avis, c'est partir d'un très mauvais principe que de nous occuper, avant d'avoir entendu exprimer quelque opinion que ce soit, de deux documents contenant des idées préconçues et dont l'un a même été communiqué à la presse avant la réunion de la présente Commission. Cela me semble fort peu flatteur pour cette dernière.

Je fais ces remarques d'ordre général, car je pense que nous aurions tous dû avoir la possibilité d'entendre exprimer les divers points de vue avant qu'on nous soumette des propositions et des résolutions définitives. Rappelons-nous ces huit derniers jours où des résolutions pré-maturées ont suscité la plus grande partie des discussions et des controverses.

Quant aux avis exprimés (et je pense que le représentant de l'Argentine s'y rallie en général ou les accepte dans une large mesure), à savoir que la commission devrait comprendre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, mon Gouvernement estime que ladite commission devrait se composer de onze membres neutres. Nous ne pouvons souscrire à l'argument selon lequel la présence des cinq membres permanents conférerait une plus grande autorité à la commission proposée. Toute commission que nous créerions aura pour elle l'autorité absolue de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je pense à certains autres comités, Le Comité d'état-major, par exemple, auquel il a fallu tant de mois pour présenter certains rapports, n'a pas réussi à se mettre d'accord sur certains points importants. Je pense également aux quatre grandes Puissances, seules ou en comité, dont l'action a été si lente pour les traités de paix avec l'Autriche et l'Allemagne. Nous nous sommes trouvés dans une situation analogue pour les traités de paix avec l'Italie et les pays satellites.

Il me semble que toute commission comprenant les représentants des cinq grandes Puissances peut être inconsciemment influencée par des préoccupations d'ordre politique, militaire, stratégique ou économique. Ces préoccupations, une commission absolument neutre ne les connaîtra pas.

Aujourd'hui, pour l'une des premières fois dans l'histoire des Nations Unies, deux des grandes Puissances, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, disent aux autres Etats Membres: "Vous avez longuement parlé de notre impuissance à trouver un terrain d'entente; vous avez maintenant l'occasion de prendre de vraies responsabilités." Eh bien, nous estimons devoir accepter ces responsabilités.

To our mind the compromise suggestion just made by the representative of the Argentine, that if all the permanent members of the Security Council are not prepared to act, then two or three of them should, is incorrect. If this Committee accepts the proposition that all the permanent members of the Security Council should be included, then, it seems to me, in that case they all have to accept that responsibility, and whether they like it or not they are duty-bound to accept the responsibility of sitting on that committee. Our view is that they should not be.

As to the terms of reference, the views of my Government are that they should be wide and elastic and capable of a liberal interpretation. They should not be detailed. Those of you who have served on inquiries and Royal Commissions know too well how long enumeration of terms of reference can circumscribe the actions of a committee. In other words, members are always apt to see if their investigation, their report and their recommendation are within the ambit of their terms of reference.

We feel the terms of reference should be wide, without limitation as to scope and with no restriction as to the manner or method for the conduct of the inquiry. We, as a Committee, should not lay down any rules of procedure to guide them. For example, they should be completely free to go to Palestine or any other place. We assume, also, the terms of reference will provide for definite recommendations toward a solution.

We further assume that if there is no unanimity, we will have a majority report and a minority report.

Finally, we feel that the committee should be free to take evidence from any source. In the course of the discussion, our views are that this Committee should first consider the terms of reference. We must know clearly what the terms of reference are to be—for example, whether the committee's duty is purely to collate information and be a fact-finding committee, or whether it will bring in recommendations. We say that until you know the terms of reference, you cannot really go into the question of the composition of your committee. It might well influence the type of members and the constitution of the committee to deal with the terms of reference laid down by you in this Committee.

Therefore, without prejudging the case, or the issues, or the views of other members in any way, we give these preliminary observations.

Mr. MOE (Norway): The Norwegian delegation has asked for the floor in order to draw the attention of this Committee to one aspect of this problem before us which has so far not been touched upon. In the opinion of the Norwegian delegation, the difficulty of finding a just and satisfactory solution to the Palestine

Le compromis que vient de proposer le représentant de l'Argentine et selon lequel, si tous les membres permanents du Conseil de sécurité ne consentent pas à faire partie de la commission, deux ou trois d'entre eux devraient y consentir, ne me semble pas juste. Si notre Commission accepte que tous les membres permanents du Conseil de sécurité fassent partie de la commission d'enquête, tous, me semble-t-il, doivent alors accepter cette charge et, bon gré mal gré, ils sont moralement obligés de l'accepter. Notre avis à nous est qu'ils ne doivent pas en faire partie.

Quant au mandat de la future commission, mon Gouvernement estime qu'il devrait être étendu, souple et susceptible d'être interprété de façon libérale. Il ne faut pas fixer un mandat détaillé. Ceux d'entre vous qui ont appartenu à des commissions d'enquête et à des commissions de la Couronne savent combien un mandat trop précis peut restreindre l'action d'une commission. En d'autres termes, les membres d'une commission sont toujours à même de voir si leur enquête, leur rapport et leurs recommandations restent dans les limites du mandat qu'on leur a assigné.

Nous estimons donc que le mandat de la commission devrait être étendu et ne devrait restreindre ni son domaine, ni la manière ou la méthode employée pour la conduite de l'enquête. Nous, en tant que Commission, n'avons pas à fixer de règlement intérieur pour sa gouverne. Elle doit, par exemple, être absolument libre de se rendre en Palestine ou ailleurs. Nous estimons également que le mandat devra stipuler que la commission devra présenter des recommandations concrètes en vue d'une solution.

Nous estimons en outre que si l'unanimité ne s'établit pas au sein de la commission, celle-ci devra nous présenter un rapport de majorité et un rapport de minorité.

Enfin, nous estimons que la commission doit avoir toute latitude de puiser ses renseignements partout où elle le jugera bon. Nous sommes d'avis que la Première Commission examine d'abord le mandat de la future commission. Nous devons savoir exactement ce que doit être le mandat, par exemple, si la commission doit simplement rassembler des renseignements et déterminer les faits de la cause ou bien si elle présentera des recommandations. Nous le répétons, sans connaître le mandat de la commission, il vous est impossible d'envisager plus avant la question de sa composition. En effet, cela peut avoir une influence sur la nature des membres et la composition de la commission chargée à du mandat que lui aura confié notre Commission.

C'est pourquoi, sans préjuger la question, les points en litige ou la position de tel ou tel membre, j'ai voulu présenter ces observations préliminaires.

M. MOE (Norvège) (traduit de l'anglais): La délégation norvégienne a demandé la parole pour attirer l'attention de la Commission sur un aspect du problème qui n'a pas encore été abordé. De l'avis de ma délégation, la difficulté de trouver une solution équitable et satisfaisante au problème de Palestine se trouve accrue du

question are increased by the linking together of two problems which are not necessarily interdependent.

The first problem is the question of the future status of Palestine; the second problem is the question of the homeless Jews in Europe. These two problems are usually linked together in every discussion of the Palestine question. It is taken for granted that the only solution of the humanitarian problem of Jewish homelessness is immigration to Palestine and it is thus dependent upon a solution of the political question of the future status of Palestine.

It must be manifest to everybody that the only effect of linking together these two problems is to render more difficult the solution of each. It is evident that the appalling tragedy of the homeless Jews in Europe makes it much more urgent to find a solution to the question of Palestine, as long as Palestine is considered to be the only place where Jewish refugees can find a home.

On the other hand, it does not make it easier to solve the question of the status of Palestine as long as a solution is linked up with the possible influx of new waves of immigrants. For these reasons the Norwegian delegation ventures the opinion that the task of this special session of the General Assembly and, also, the task of the regular session this autumn, would be less difficult if we could make the problem of Jewish homelessness in Europe the object of special study, which naturally does not preclude its study in connexion with the Palestine question.

This is not only desirable, it is necessary, because it is a fact that even under the most favourable political conditions Palestine is not able to absorb, for a long period, all the Jewish refugees and all the homeless Jews in Europe.

The Anglo-American Committee states in its report that the hundred thousand certificates for Palestine will provide for only a comparatively small proportion of the total number of Jewish refugees in Europe. This means that even if one arrives at a satisfactory solution of the problem that has now been put on the agenda of the United Nations, the Organization will nevertheless be faced with the responsibility for those refugees and homeless Jews who cannot go to Palestine.

In the memorandum submitted to the President of the United States in September 1946, Mr. Edwin W. Pauley proposed that without compromising the immediate movement of one hundred thousand Jews into Palestine, a programme should also be undertaken at once to deal with the larger problem of finding homes for the one million remaining.

This problem of Jewish homelessness can only be eased if the Member States will grant Jewish refugees a temporary or a permanent home. If the question of the political future of Palestine is mainly a question for the Governments directly concerned, the question of what to do with the Jewish refugees is one with regard to which every Member State is free to take its part of the responsibility with which the Organization of the United Nations is faced.

fait qu'on a voulu établir un lien entre deux problèmes qui ne sont pas nécessairement liés.

Le premier problème est la question du statut futur de la Palestine; le second, la question des Juifs sans foyer d'Europe. On a coutume de lier ces deux problèmes au cours de toute discussion sur la question de Palestine. On tient pour établi que la seule solution au problème humanitaire posé par le problème des Juifs sans foyer consiste dans une immigration en direction de la Palestine, la liant ainsi à la question politique du statut futur de la Palestine.

Il doit être évident pour chacun que l'établissement d'un lien entre ces deux problèmes a pour seul effet d'en rendre la solution plus malaisée. Il est certain que l'effroyable tragédie des Juifs sans foyer d'Europe rend encore plus urgent la nécessité d'une solution au problème de la Palestine, du moment que l'on considère la Palestine comme le seul lieu d'asile possible pour les réfugiés juifs.

Mais, d'autre part, la question de Palestine ne sera pas plus facile à résoudre tant qu'on en liera la solution avec l'entrée éventuelle de nouvelles vagues d'émigrants. C'est pourquoi la délégation norvégienne se risque à émettre l'opinion que la tâche de cette Assemblée générale extraordinaire ainsi que la tâche de l'Assemblée générale ordinaire, l'automne prochain, se trouveraient facilitées si le problème des Juifs sans foyer d'Europe donnait lieu une étude spéciale, ce qui n'empêcherait pas, bien entendu, de l'étudier en liaison avec la question de Palestine.

Cette solution est plus que désirable, elle est nécessaire, car, même dans les conditions politiques les plus favorables, la Palestine ne sera pas en mesure d'absorber, avant longtemps, tous les réfugiés juifs et tous les Juifs sans foyer d'Europe.

Le Comité anglo-américain déclare dans son rapport que les cent mille certificats d'émigration à destination de la Palestine ne s'appliqueront qu'à une proportion relativement très limitée de l'ensemble des réfugiés juifs d'Europe. Ceci revient à dire que, même si l'on arrivait à une solution satisfaisante du problème qui figure actuellement à l'ordre du jour des Nations Unies, l'Organisation devrait cependant faire face à la charge des Juifs réfugiés et sans abri qui ne pourront pas aller en Palestine.

Dans le mémorandum qu'il a soumis au Président des Etats-Unis en septembre 1946, M. Edwin W. Pauley a proposé que, sans compromettre l'entrée immédiate de cent mille Juifs en Palestine, on établisse sans tarder un programme en vue de traiter le problème plus vaste qui consiste à trouver des foyers pour le million de Juifs qui restent.

On ne peut atténuer la gravité du problème des Juifs sans foyer que si les Etats Membres accordent aux réfugiés juifs des foyers temporaires ou permanents. Si l'avenir politique de la Palestine pose surtout un problème pour les Gouvernements directement intéressés, tout Etat Membre peut cependant prendre, dans la question du sort des réfugiés juifs, sa part de la responsabilité qui incombe à l'Organisation des Nations Unies.

Norway has tried to do its part. A year ago—not a full year after the country was liberated, and in spite of the difficulties in connexion with the reconstruction of the country—the Norwegian Government declared its willingness to admit six hundred Jewish refugees from the displaced persons camps in Germany. Some of the Jewish refugees have already received their papers. The Norwegian Government is fully aware that six hundred is not many, even for a small country like ours. But the Government was of the opinion that in accord with the best traditions of Nansen, Norway should show its willingness to alleviate the sufferings of the refugees, of whatever race, creed or colour they might be.

I stated that the problem of Jewish homelessness could be eased only if the Member States would grant Jewish refugees a temporary or permanent home. The problem of Jewish homelessness can only be solved by finding places for large-scale colonization somewhere within the overseas areas of the freedom-loving nations. In this respect, the Norwegian delegation wants to pay its tribute to the Government of the Netherlands and the authorities of Dutch Guiana who have shown their readiness to accept and assist in large-scale Jewish colonization in Surinam. We also want to pay tribute to the British and French Governments which are studying similar projects in some of their overseas areas.

It is not intended that these Jewish settlements should become separate political entities. Their members should become citizens of the country of refuge and the settlement should become an organized part of the political structure of the country.

It would be a step backward if the United Nations were to accept the assumption that peoples of different races, creeds and colours could not live peacefully together within the borders of one country and, that as a result of this the world would be more divided, instead of more unified. In this respect, one might profit from the experience of the Soviet Union and of the United States of America, an experience which has shown the world how a great variety of nationalities can live and work together. It is therefore a great pleasure to see that the large and influential part of Jewish opinion, irrespective of its attitude toward the Palestine question, is working in this direction. I will mention only the Freedom League, to whose persevering efforts are due the possibilities for large-scale colonization which have been opened in Dutch Guiana.

The point the Norwegian delegation wants to make is this: Besides studying the question of the future status of Palestine and the proposed immigration into Palestine, the General Assembly should, in fulfilment of the humanitarian pledges laid down in the Charter, at the same time make a study of the problem of Jewish refugees and the possibilities of temporary or

La Norvège a essayé de le faire. Il y a un an, c'est-à-dire moins d'un an après la libération du pays, et en dépit des difficultés que présentait la reconstruction de la Norvège, le Gouvernement norvégien s'est déclaré prêt à ouvrir ses portes à six cents réfugiés juifs provenant des camps de personnes déplacées situés en Allemagne. Un certain nombre de réfugiés juifs ont déjà reçu leurs passeports. Le Gouvernement norvégien sait que ce chiffre de six cents, c'est peu, même pour un petit pays comme le nôtre. Mais il pense que, pour être fidèle aux meilleures traditions de Nansen, la Norvège doit se montrer disposée à soulager les souffrances des réfugiés, quelles que soient leur race, leur croyance ou leur couleur.

J'ai dit que la gravité du problème des Juifs sans foyer ne peut être atténuée que si les États Membres offrent aux réfugiés juifs un foyer provisoire ou définitif. Le problème des réfugiés juifs ne peut être résolu que si l'on trouve quelque part dans des territoires d'outre-mer, appartenant aux nations amies de la liberté, des lieux qui se prêtent à la colonisation sur une grande échelle. A ce propos, la délégation norvégienne veut rendre hommage au Gouvernement des Pays-Bas et aux autorités de la Guyane hollandaise qui se sont déclarés prêts à accepter et à aider l'installation de nombreux colons juifs à Surinam. Nous voulons également rendre hommage au Gouvernement britannique et au Gouvernement français, qui sont en train d'étudier des projets analogues pour certains de leurs territoires d'outre-mer.

L'intention n'est pas de faire de ces colonies juives des entités politiques différenciées. Leurs habitants deviendraient citoyens du pays d'asile et l'établissement ainsi créé ferait partie intégrante de la structure politique de ces pays.

Nous ferions un pas en arrière si, au sein des Nations Unies, nous acceptions l'hypothèse que des personnes de races, de croyances et de couleurs différentes ne peuvent vivre ensemble en paix, à l'intérieur des frontières d'un même pays et que, par conséquent, le monde doit tendre à se diviser plutôt qu'à s'unifier. A cet égard, on pourrait tirer profit de l'expérience de l'Union soviétique et de celle des Etats-Unis d'Amérique, qui ont prouvé au monde qu'un grand nombre de nationalités différentes peuvent vivre et travailler ensemble. Il est donc réconfortant de voir que la plus grande partie et la partie influente de l'opinion juive, son attitude devant la question palestinienne mise à part, est favorable à cette solution. Je ne veux mentionner ici que la Ligue de la liberté dont les efforts inlassables ont rendu possible la solution positive qui s'offre maintenant en Guyane hollandaise sous la forme d'une colonisation de grande envergure.

Le point que la délégation norvégienne tient à souligner est donc celui-ci: à côté de l'examen du statut futur de la Palestine et de l'immigration envisagée, l'Assemblée générale devrait, en exécution des engagements humanitaires inscrits dans la Charte, entreprendre en même temps l'étude du problème des réfugiés juifs et des possibilités d'immigration et de colonisation, à

permanent immigration and colonization. The Norwegian delegation is convinced that such a separate study of the problem of the refugees will also make it easier to arrive at a satisfactory solution of the political problems because the element of urgency, the background of suffering and misery will, if it will not disappear from the political picture, at least not distort the political picture to the same extent as now.

Lately, many doubts have been expressed as to the power and possibilities of the United Nations to carry out some of its most important tasks. A small country like Norway, a country for which a new war would mean total ruin and death, cannot, even if it is worried, share this pessimistic attitude. It may take time, it may require an almost unbearable patience, but this great venture into national peace with collaboration, which is the United Nations, has to succeed, must succeed, if humanity shall not at the height of its technical development be thrown back into the dark ages. But, whatever one thinks of the political tasks of the United Nations, it should be possible for fifty-five Member States to find a means to put an end to the tragedy and the misery of the Jews in Europe. It should be possible, in a spirit of humanitarian solidarity, to find the means to help those whose only request is to have a place to live in this great world.

The Norwegian delegation wishes, therefore, to suggest that the terms of reference should include a study of the problem of the Jewish refugees and its possible solution. This could perhaps not be an exhaustive study, but it would give some indications as to how this problem could be solved, and I repeat, this would certainly make it easier to find a solution to the purely political problem of the future status of Palestine.

The CHAIRMAN: I hope that with all respect I might be permitted to point out to the member from Norway that no matter what we should be discussing, our instructions from the General Assembly are to discuss only the constitution and work of a special committee. I take it from his statement that the Norwegian representative would propose that as one item of the terms of reference of that special committee, there should be the whole question of the Jewish situation in Europe, though our duty is to discuss the constitution of this special committee, to prepare a report for the consideration of the Assembly on the question of Palestine.

Mr. MOE (Norway): I think my remarks and my suggestions are appropriate because no one can deny that the whole political problem of Palestine is closely linked up with the question of immigration to Palestine. It is quite evident that the investigating committee will have to look into the problem of immigration into Palestine.

titre temporaire ou définitif. La délégation norvégienne est convaincue que cette étude distincte de la question des réfugiés permettra d'arriver plus aisément à une solution satisfaisante des problèmes politiques, car l'élément d'urgence que fournit ce tableau de souffrances et de misères, s'il ne disparaîtra pas complètement de la scène politique, y causera moins de tourments qu'à l'heure actuelle.

On a récemment exprimé des doutes quant à l'autorité et aux possibilités dont disposent les Nations Unies pour s'acquitter de leurs fonctions les plus importantes. Un petit pays comme la Norvège, pour lequel une nouvelle guerre signifierait la ruine et la destruction totale ne peut, même en son inquiétude, adopter cette attitude pessimiste. Il faudra sans doute attendre, il faudra sans doute s'armer d'une patience presque insupportable, mais il faut que réussisse la vaste entreprise qui veut conduire à la paix internationale par la voie de cette collaboration que représente l'Organisation des Nations Unies. Elle doit réussir, si l'on veut éviter que l'humanité, parvenue au faîte de son développement technique, ne retombe dans l'ère des ténèbres. Mais, quelque idée que l'on puisse avoir des fonctions politiques des Nations Unies, il doit être possible aux cinquante-cinq Etats Membres de trouver les moyens de mettre fin à la tragédie et à la misère des Juifs d'Europe. Il devrait être possible, dans un esprit de solidarité humaine, de trouver le moyen d'aider ceux qui ne demandent qu'un lieu pour vivre dans ce vaste monde.

La délégation norvégienne propose donc que le mandat de la future commission comprenne une étude du problème des réfugiés juifs et sa solution éventuelle. Cette étude n'épuisera peut-être pas le sujet, mais elle donnera un certain nombre d'indications sur les méthodes de solution du problème. Je le répète, cette procédure rendrait certainement plus aisée la solution du problème purement politique du statut futur de la Palestine.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant de la Norvège me permettra de lui faire la remarque suivante: quelle que soit la question en discussion, nous devons, conformément aux instructions que nous avons reçues de l'Assemblée générale, discuter uniquement la création et le mandat d'une commission spéciale. Sauf erreur, le représentant de la Norvège, dans sa déclaration, a proposé d'inscrire dans le mandat de la commission spéciale toute la question des réfugiés juifs en Europe. Or, notre devoir strict est de discuter la création de cette commission spéciale et de préparer, pour examen par l'Assemblée générale, un rapport sur la question de Palestine.

M. MOE (Norvège) (*traduit de l'anglais*): Je pense que mes remarques et mes suggestions ne sont pas hors de propos, car on ne peut nier que l'ensemble du problème palestinien soit étroitement lié à la question de l'immigration en Palestine. Il est évident que la commission d'enquête devra étudier les problèmes de l'immigration en Palestine.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I think that of all the representatives who have spoken at this meeting, only the representative of Norway has spoken to the point. The Australian representative's remarks were in part relevant. I think that the other speakers were irrelevant in the sense that they began at the end.

I do not think that we should begin our discussion at the end, that is to say, by discussing the composition of the committee. The Chairman made a correct suggestion at the beginning, when he said that the question of discussing the resolution should be considered after the general debate. The subsequent discussion at this meeting took a somewhat different turn. I think that the Chairman's first suggestion was the correct one.

The CHAIRMAN: It is quite true that the Chairman suggested that we should begin our work with a general discussion of the constitution and work of a special committee. Of course, it is quite in order for any member of the Committee, in discussing that subject, to refer to any resolution before the Committee. As a matter of fact, I think it is quite in order, and not only in order, but of considerable assistance to the Committee to have movers of the resolutions on this subject explain their resolutions to the Committee. They have only done so in general terms, and I suggest that is in order.

As to the remark by the representative of Norway, I agree, of course, that the point he has made might well be considered as a point for the terms of reference of this special committee. I was just expressing the hope once again—and I think I might as well stop expressing this hope—that in discussing these points for inclusion in the terms of reference, it might not be necessary at this stage of our proceedings, or, indeed, at this special Assembly, to go into the whole history behind each special point.

Mr. VAN ROIJEN (Netherlands): The Netherlands delegation has read with interest and appreciation the draft resolutions of the Argentine and the United States delegations concerning the constitution and instruction of the special committee to be set up by the General Assembly. Both draft resolutions contain provisions regarding the composition of the committee, and also provisions regarding the terms of reference to be given to that committee.

In respect of the composition of the committee, my delegation wishes, for the moment, to reserve its attitude and to hear all the arguments to be put forward here for or against the inclusion of representatives of all or some of the five permanent members of the Security Council on this special committee, before deciding our stand.

We believe at first approach that there is a great deal to be said for the contention that

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): De tous les représentants qui ont pris la parole au cours de cette séance, celui de la Norvège me semble être le seul qui ait parlé du sujet. Le représentant de l'Australie n'a parlé que partiellement du sujet. Quant aux autres orateurs, j'estime qu'ils n'en ont pas parlé, en ce sens qu'ils ont commencé par la fin.

Je ne pense pas que nous devions commencer notre discussion par la fin, c'est-à-dire en discutant de la composition de la commission. Le Président a fait, au début, une proposition justifiée lorsqu'il a déclaré que l'examen de la résolution ne devait être abordé qu'à l'issue de la discussion générale. Mais nos débats ont pris depuis une tournure quelque peu différente. Il me semble que la première proposition du Président était bonne.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Il est tout à fait exact que j'ai proposé de commencer nos travaux par une discussion générale sur la création et le mandat d'une commission spéciale. Naturellement, il est tout à fait normal, pour tout membre de la Commission, pendant la discussion de cette question, de parler des résolutions dont est saisie la Commission. Je pense même que non seulement ce n'est pas s'écartez du débat, mais qu'il est très utile pour la Commission d'entendre expliquer par leurs auteurs les résolutions qu'ils ont présentées à ce sujet. Ils l'ont déjà fait en termes généraux et je ne vois là rien qui soit contre les règles.

En ce qui concerne l'observation faite par le représentant de la Norvège, je reconnaissais naturellement que l'on pourrait fort bien voir dans le point qu'il a soulevé un point relevant du mandat de la commission spéciale. Je voulais seulement exprimer une fois de plus l'espoir—and je crois que je ferais aussi bien de ne plus parler de cet espoir—que, dans la discussion des points à inscrire dans le mandat de la commission, il ne sera peut-être pas nécessaire, au point où en sont nos débats, ni même à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, de faire l'historique de chaque point particulier.

M. VAN ROIJEN (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): La délégation des Pays-Bas a pris connaissance avec intérêt et fait grand cas des projets de résolution des délégations de l'Argentine et des Etats-Unis sur la création et le mandat d'une commission spéciale à établir par l'Assemblée générale. Les deux projets de résolution contiennent des dispositions sur la composition de cette commission ainsi que des dispositions concernant le mandat à lui donner.

Au sujet de la composition de la commission, ma délégation désire pour l'instant, avant d'arrêter sa position, réserver son attitude et entendre tous les arguments qui seront fournis pour et contre l'inclusion, dans cette commission spéciale, de représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, ou de certains d'entre eux.

Nous pensons, à première vue, qu'il y a beaucoup à dire en faveur de la thèse qui souligne

there are very definite advantages attached to keeping the committee small and limited to the so-called neutral smaller States. We are of the opinion, with regard to the instructions to be given to the special committee, that if some such terms of reference as those prepared and proposed by the delegation of the United States could be adopted for that committee, we shall have taken a long step in the right direction.

My delegation has held, and still holds, the opinion that any terms of reference for the special committee should be as broad and as comprehensive as possible. We believe that the committee should be empowered to go anywhere it deems fit, to hear any Government or person or groups of persons that it may desire to, and finally, to make recommendations to the General Assembly, and not to be in any way limited to only selecting facts and figures. In all these respects, we feel that the American draft resolution before us answers the purpose.

The Netherlands Government just as, I am sure, all other Governments represented on this Committee, is extremely anxious to reach a wise and equitable solution for the painful and unfortunately complicated problem of Palestine. The Netherlands, through the centuries, has felt friendship and warm sympathy for the Jewish people. The Netherlands has always had at the same time, largely, though not exclusively, through her seventy million Indonesian nationals, of whom the large majority are Mohammedans, strong and friendly ties uniting her with the Arab world. A solution acceptable to all parties concerned, and therefore to world opinion in general, in our opinion is well within the realm of possibility.

It was for this very reason that my Government so warmly welcomed the initiative of the Government of the United Kingdom in placing the problem of Palestine before the United Nations, because doing so, it was felt, had brought the solution a step nearer.

It is, of course, essential, if such a solution is to be found, that all parties be heard, that all facts and pertinent data relating to the question be ascertained, and that recommendations accordingly be made to the General Assembly. But it is no less essential that the committee entrusted with this task should in no way be restricted. On the contrary, it should be given very broad instructions.

It is for this reason that the Netherlands delegation will give its support to this part of the United States draft resolution before us.

I should like, before ending these brief remarks, to say one more word. A few days ago my neighbour from New Zealand made a very stirring appeal to the General Assembly for all parties concerned to refrain, at any rate for the present, as long as the matter is under consideration by the United Nations, from any deed of

les avantages très nets qu'il y aurait à créer une commission peu nombreuse et à en limiter l'accès aux petits Etats qu'on dit neutres. Nous sommes d'avis, pour ce qui est des instructions à donner à la commission spéciale, que nous ferions un grand pas dans la bonne direction en adoptant un mandat du genre de celui préparé et proposé par la délégation des Etats-Unis.

Ma délégation a estimé et estime toujours que le mandat de la commission spéciale doit être aussi large et aussi complet que possible. Nous pensons que la commission doit pouvoir aller partout où elle le jugera nécessaire pour entendre tout Gouvernement, individu ou groupe d'individus qu'elle désire entendre, qu'elle doit pouvoir, en fin de compte, faire des recommandations à l'Assemblée générale et qu'on ne doit nullement la limiter à la seule recherche de faits et de chiffres. Nous pensons que le projet de résolution américain, dont nous sommes saisis, répond sur tous ces points au but poursuivi.

Le Gouvernement des Pays-Bas comme, j'en suis sûr, tous les autres Gouvernements représentés à notre Commission, est extrêmement désireux d'arriver à une solution sage et équitable du douloureux, et malheureusement si complexe, problème palestinien. Les Pays-Bas, au cours des siècles, ont eu de l'amitié et une cordiale sympathie pour le peuple juif. Ils ont, en même temps, toujours entretenu des liens solides et amicaux avec le monde arabe en grande partie, mais pas uniquement, par l'intermédiaire de leurs soixante-dix millions de ressortissants indonésiens, en grande majorité musulmans. Une solution acceptable par toutes les parties intéressées et, par conséquent, par l'opinion publique mondiale en général est parfaitement, à notre avis, du domaine des possibilités.

C'est pour cette raison même que mon Gouvernement a si chaleureusement accueilli l'initiative du Gouvernement du Royaume-Uni, qui consistait à placer le problème palestinien devant les Nations Unies, parce qu'elle semblait ainsi nous faire faire un pas vers la solution du problème.

Bien entendu, il est essentiel, si l'on veut trouver une solution à ce problème, d'entendre toutes les parties, de constater tous les faits et toutes les données qui s'y rapportent et, partant de là, de faire des recommandations à l'Assemblée générale. Mais il n'est pas moins essentiel de ne pas restreindre l'activité de la commission à qui l'on confiera cette tâche. Au contraire, il convient de lui donner les directives les plus larges.

C'est pour cette raison que la délégation des Pays-Bas appuiera cette partie du projet de résolution des Etats-Unis, dont nous sommes saisis.

J'aimerais dire un mot encore avant de terminer ces brèves observations. Il y a quelques jours, mon voisin de Nouvelle-Zélande a fait un appel très émouvant à l'Assemblée générale pour que toutes les parties intéressées s'abstiennent de tout acte de violence, du moins pour le moment et aussi longtemps que la question est à l'examen

violence. Yesterday we listened to a similar and extremely eloquent plea from the representative of Haiti¹. I desire to associate myself wholeheartedly with both my colleagues and to add my voice to theirs in appealing to all those concerned for patience and forebearance.

Mr. KOSANOVIĆ (Yugoslavia) : I intended to express the Yugoslav view in connexion with the proposals of the United States delegation and the Argentine delegation on the composition of the committee of inquiry, but if you think it would be better to speak on that later, I could wait.

The CHAIRMAN: No. It is quite in order to speak on that now; it is part of the general discussion on constitution and work.

Mr. KOSANOVIĆ (Yugoslavia) : Let us be completely sincere. Is it possible to be neutral in this problem? I do not think there is any neutrality here. Neutrality means no opinion. Dante puts neutral opinion in his *Inferno*. Those who are neither with God nor with the devil are in the inferno.

We have our opinion. We are impartial perhaps, but our neutrality is the result of a compromise. That is our neutrality. Together we make up the United Nations. We have to find a compromise view on a very important problem, a problem involving peace in a very important place in the world.

Therefore, the Yugoslav delegation thinks that it would be useful to have a committee composed of, I do not know how many smaller States with the participation of the Big Five or of the permanent members of the Security Council, who would participate forthwith in the thorough discussion of this committee on the spot. We would then have a report prepared for the General Assembly in September.

If we do not put the permanent members of the Security Council on this committee of inquiry, I am sure in September we will have a very, very prolonged discussion on this entire problem. Why not avoid that now?

I agree with the representative of Argentina in the part of his resolution which states that the Big Five should be included, but I cannot agree with this: that if some of the Big Five refuse to participate, we will not be able to choose them. I think if an appeal is made to them by this First Committee to participate in the committee, they will not be able to refuse to participate.

The Yugoslav delegation agrees that there should be perhaps nine or eleven members on this committee, but we think that the European countries are more directly interested in the right

des Nations Unies. Hier, nous avons entendu un appel semblable, extrêmement éloquent, de la part du représentant d'Haïti¹. Je désire m'associer entièrement à mes deux collègues et ajouter ma voix aux leurs pour demander à tous les intéressés de faire preuve de patience et de tolérance.

M. KOSANOVIĆ (Yougoslavie) (*traduit de l'anglais*) : J'avais l'intention d'exprimer le point de vue yougoslave sur les propositions des délégations des Etats-Unis et de l'Argentine, relatives à la composition de la commission d'enquête, mais, si vous estimez qu'il vaut mieux traiter ce point plus tard, je puis attendre.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Non, vous êtes tout à fait dans la règle en parlant de cette question; elle fait partie de la discussion générale sur la création et le mandat de la commission d'enquête.

M. KOSANOVIĆ (Yougoslavie) (*traduit de l'anglais*) : Soyons tout à fait sincères. Est-il possible d'être neutres dans ce problème? Je pense que personne n'est neutre ici. Etre neutre veut dire ne pas avoir d'opinion. Dante a placé les neutres dans son *inferno*. Ceux qui ne sont ni avec Dieu ni avec le diable sont en enfer.

Nous avons notre opinion. Nous sommes peut-être impartiaux, mais notre neutralité est le résultat d'un compromis. A nous tous, nous sommes les Nations Unies. Nous devons trouver un compromis sur ce problème extrêmement important, problème qui met en cause la paix dans une région du monde très importante.

Aussi, la délégation de Yougoslavie estime qu'il serait utile d'avoir une commission composée de je ne sais exactement combien de petits Etats, avec la participation des cinq Grands, c'est-à-dire des membres permanents du Conseil de sécurité, qui prendront part à la discussion approfondie que la commission aura sur place. De cette façon, nous aurons un rapport prêt pour l'Assemblée générale de septembre.

Si nous ne faisons pas participer les membres permanents du Conseil de sécurité à cette commission d'enquête, je suis sûr qu'en septembre, nous aurons une très, très longue discussion sur l'ensemble du problème. Pourquoi ne pas éviter cela dès maintenant?

Je suis d'accord avec le représentant de l'Argentine sur la partie de sa résolution d'après laquelle les représentants des cinq Grands devraient participer à la commission, mais je ne puis admettre que, si certains des cinq Grands refusent de participer, nous ne puissions pas les désigner. Je pense que, si la Première Commission leur demande de participer à la commission, ils ne pourront refuser.

La délégation yougoslave convient que cette commission pourrait sans doute être composée de neuf à onze membres, mais nous pensons que les pays européens sont, plus que ceux d'un

¹ See page 60.

¹ Voir page 60.

solution of this problem than those from some other continent. Therefore, the European countries should be represented by a larger number than that proposed by the Argentine delegation.

To turn back again to the matter of neutrality, I should like to quote the representative of the United Kingdom. He used the words "so-called neutrals", and the representative of the United States used the words "giving the appearance of being neutral." Therefore, the representatives who propose the non-participation of the Big Five admit there would be only so-called neutrals. Why not be clear and open and participate directly?

As to the terms of reference, in general, that part of the United States resolution, with some amendments, could be taken as a basis for discussion. This is, at this time, the opinion of the Yugoslav delegation.

The CHAIRMAN: I am impressed by the arguments of the representative of Yugoslavia — and Dante — that we should not refer to the committee mentioned in the United States proposal as a committee of neutral powers. Perhaps, it would be better to call it a committee consisting of Members of the United Nations other than the permanent members of the Security Council, a committee of compromising powers.

Mr. PALZA (Bolivia) (*translated from Spanish*): I am somewhat confused by the manner in which we have begun this session, and I hope the Chairman will be able to clear up my doubts.

I believe the resolutions ought to represent the end of our work. The resolution (document A/C.1/151) which we adopted yesterday gives us the directives or general lines which we are to follow in constituting and instructing the committee. We ought not to begin where we should leave off, for supposing we had adopted either the United States or the Argentine resolution—I do not mind which—what would the position have been? We should have completed our work in half an hour, because the resolution said, amongst other things, that we should hear, for example, the Jewish Agency. Having approved the resolution, we should have heard the interested parties and then perhaps we should have had to go back on our resolutions.

As far as I am concerned, I am desirous of hearing certain elements of the population and of obtaining certain data in order that we may know how to constitute that committee. We should not begin by constituting the committee and then hearing the Arab and Jewish agencies, etc.

In my opinion, therefore, we ought to begin with a general discussion, which would give us sufficient material on which to base our opinion,

autre continent, directement intéressés à une juste solution de ce problème. Aussi, les pays européens devraient être représentés par un nombre de membres plus important que celui proposé par la délégation de l'Argentine.

Pour revenir à la question de la neutralité, je voudrais citer les paroles du représentant du Royaume-Uni. Il a employé les mots "dite neutre" et le représentant des Etats-Unis a employé les mots "avoir l'air d'être neutres". Ainsi, les représentants qui ont proposé de ne pas inclure les cinq Grands admettent qu'il n'y aurait à la commission que des "dits neutres". Pourquoi ne pas dire les choses carrément et participer de façon directe?

Quant au mandat, on pourrait en général prendre comme base de discussion, avec quelques amendements, cette partie de la résolution des Etats-Unis. Telle est pour l'instant l'opinion de la Yougoslavie.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'ai été frappé par les arguments du représentant de la Yougoslavie et ceux de Dante tendant à ne pas accorder l'épithète de neutre à la commission mentionnée dans la proposition des Etats-Unis. Il serait peut-être préférable de dire une commission composée de Membres des Nations Unies, autres que les membres permanents du Conseil de sécurité, une commission de Puissances conciliatrices.

M. PALZA (Bolivie) (*traduit de l'espagnol*): Je suis un peu déconcerté par notre façon d'entamer les travaux de cette session. J'espère, Monsieur le Président, que vous me tirerez de cette incertitude.

Je crois que les résolutions sont ce par quoi nous devrions terminer nos travaux. La résolution (document A/C.1/151) que nous avons adoptée hier donne les directives, les lignes générales auxquelles nous devons nous conformer pour constituer la commission et déterminer les instructions à lui donner. Nous ne devrions pas commencer par ce qui constitue la fin de nos travaux. Supposons que nous ayons adopté l'une quelconque des deux résolutions dont nous sommes saisis, celle de l'Argentine ou celle des Etats-Unis, peu importe pour l'instant laquelle. Que serait-il advenu? Nous aurions terminé notre travail en une demi-heure, car la résolution prévoyait, entre autres choses, que nous devions entendre l'Agence juive, par exemple. Cette résolution une fois adoptée, nous aurions alors entendu les parties intéressées et éventuellement, nous aurions eu à réfléchir aux résolutions.

Pour ma part, je suis désireux de recueillir certains éléments, de posséder certaines données pour savoir d'une façon claire comment nous devons constituer cette commission. Je n'estime pas qu'il faille d'abord constituer la commission et ensuite entendre les institutions arabes, juives, etc.

En conséquence, je pense que nous devrions commencer par une discussion générale au cours de laquelle nous recueillerions des élé-

and then draw up the resolutions which are under discussion today.

That is why I say I am somewhat confused, for I think that we are starting our work at the wrong end. I repeat that I believe that what should be done is, first, to listen to the parties concerned, and then, when we have all the data, we should be in a position to constitute the committee.

The CHAIRMAN: The point made by the representative of Bolivia is a very important one, but I do not think, myself, that there need be any confusion about this discussion. Of course, we are bound by the resolution adopted yesterday, and it would be impossible under that resolution for this Committee to make any final decision in this matter until we had heard the representatives of the organizations, the Jewish Agency and any others that the Committee might decide to hear. A procedure for determining that matter and reporting to this Committee has been established. The procedure in regard to the hearing of the Jewish Agency is awaiting a reply from the Jewish Agency as to who will appear for them. As soon as we get that reply, they can be invited, if the Committee so desires, to state their case at once. But, no final decision could, of course, be made on this matter until we do hear from them. Though it might be useful to have their views first, nevertheless, I think it is also quite in order for the members of the Committee to express their own views, if they have views, on the constituting and instructing of the committee. They are in a position to state these rules before they hear the interested organizations. We are merely giving them the opportunity to do so.

I would also point out that when the representatives of the agencies appear, they will be stating their views only on the same subject that we are dealing with now, the constituting and instructing of a special committee. But, I can give the member an assurance, as far as the Chair is concerned, that no decision can be made on this point until we hear the representatives of those agencies.

Mr. BELT (Cuba) (*translated from Spanish*): There are at least two proposals before this Committee concerning the manner in which the special committee for the study of the Palestine question should be constituted: one, the proposal submitted by the United States, which advocates a committee of neutrals; the other, that of the Argentine, which advocates a committee including among its members the Big Five.

I fully agree with my Yugoslav colleague, when he says that it is very difficult to find any country which is neutral in this question. As a distinguished writer has said: "Only the stars are neutral."

ments suffisants pour nous former une opinion bien nette. Nous pourrions ensuite nous prononcer sur les résolutions que nous discutons en ce moment.

Voilà pourquoi je suis quelque peu surpris que nous commençons notre travail par ce qui devrait en constituer l'étape finale. Je répète que je crois qu'on devrait d'abord entendre les parties intéressées, réunir les éléments et ensuite discuter de la constitution de la commission.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): L'observation faite par le représentant de la Bolivie est très importante et, pour ma part, je ne crois pas qu'il doive y avoir de confusion dans le débat. Nous sommes naturellement liés par la résolution adoptée hier et, aux termes de cette résolution, il serait impossible à notre Commission de prendre une décision définitive sans avoir entendu les réponses des organisations, l'Agence juive et autres, que la Commission aura décidé d'entendre. On a établi une procédure pour délimiter le sujet et faire rapport à notre Commission. Il en résulte, en ce qui concerne l'audience accordée à l'Agence juive, que nous attendons sa réponse à la question de savoir qui la représentera. Dès que nous aurons cette réponse, nous pourrons l'inviter, si la Commission le désire, à présenter immédiatement sa thèse. Mais nous ne pouvons évidemment prendre aucune décision sur ce point avant d'avoir entendu ses représentants. Certes, il pourrait être utile de connaître d'abord leur point de vue; je pense néanmoins qu'il est également tout à fait dans la règle que les membres de la Commission expriment leur propre point de vue, le cas échéant, sur la création et le mandat de la commission spéciale. Ils peuvent le faire avant d'entendre les organisations intéressées. Nous leur en donnons purement et simplement l'occasion.

Je voudrais également indiquer que, lorsque les représentants des organisations paraîtront, ils exposeront leurs vues uniquement sur le sujet que nous traitons actuellement, à savoir la création et le mandat d'une commission spéciale, mais je puis donner au représentant de la Bolivie l'assurance, de la part du Président du moins, qu'aucune décision ne peut être prise sur ce point avant que nous ayons entendu les représentants de ces organisations.

M. BELT (Cuba) (*traduit de l'espagnol*): Cette Commission est saisie d'au moins deux propositions sur la façon de constituer la commission spéciale chargée d'étudier la question palestinienne. L'une d'entre elles, celle de la délégation des Etats-Unis, préconise une commission constituée d'Etats neutres; l'autre, celle de la délégation de l'Argentine, demande que la commission comprenne, entre autres, les représentants des cinq Grands.

Je suis d'accord avec mon collègue yougoslave lorsqu'il affirme qu'il est excessivement difficile de trouver des Etats qui soient neutres en face de ce problème. "Seules les étoiles sont neutres", comme l'a dit un illustre écrivain.

Meanwhile, we are wasting precious time.

For my part I wish to say that the Cuban delegation makes a distinction between countries which are neutral and those which are partial. There are no neutral countries, but there may be some that are partial, and I believe such countries ought to be expressly excluded from the committee.

It seems to me that we ought to include in that committee, which should not be very big, not more than seven members, some countries such as the United States, the Soviet Union and France. Afterwards we could discuss who the others should be, but I think that if these three countries were on the committee, it would be in better position to find the right solutions or make the proper recommendations.

Mr. ASAF ALI (India): I have been listening to the debate, almost with impatience, while eminent sense has flowed from all directions. There is much to be said about the two proposals which have originated in two quarters, namely, the United States and Argentina, and although there is a great deal to be said about both of them, I have a feeling along the same line as the feeling of the representative of Bolivia.

I feel that we are putting the cart before the horse. The representatives of Palestine, whether Jew or Arab, have not yet been heard. We do not yet know what their feelings are. We do not know what is happening as far as these representatives are concerned, whether they are coming before us or not.

We are discussing the constitution of the committee which is going to be set up and we are trying to consider the terms of reference which must be provided for this committee. It appears to me that the whole of this discussion will become infructuous if the representatives of Palestine before us and disagree with the decisions which we are now making. We shall then have to go over the entire ground with them and modify our views in order for us to be able to create an atmosphere of calm and amity, an atmosphere free from acrimony, an atmosphere free from any kind of feeling that justice will not be done.

If that is our object—and it should be our object—by far the best course for us to pursue would be to suspend this discussion for a little while and at least satisfy those who appear to be hesitant in appearing before this Committee. I have been given to understand that the Arab Higher Committee is not likely to come before this Committee until the General Assembly has endorsed the resolution (document A/S./151) that this Committee should hear them.

It is, therefore, quite obvious that if we proceed in their absence, we shall certainly be prejudicing the entire case, and all our discussions will end in smoke because, if they do not appear here, if they continue not to co-operate, even if

Pour le moment, nous perdons un temps précieux.

Je tiens à déclarer que la délégation de Cuba fait une distinction entre ceux qui sont partiaux et ceux qui sont neutres. Selon elle, personne n'est neutre, mais certains pourraient être partiaux et j'estime que ces derniers devraient être exclus de la commission d'enquête.

A notre avis, ladite commission devrait être composée d'un nombre limité de membres (sept au plus) et comprendre des représentants de pays tels que les Etats-Unis d'Amérique, l'Union soviétique et la France. Nous pourrions discuter ensuite quelles seraient les autres nations qui devraient y figurer, mais je pense que la présence de ces trois nations au sein de la commission contribuerait à faire que les solutions ou les recommandations que proposera cette commission soient les bonnes.

M. ASAF ALI (Inde) (traduit de l'anglais): J'ai, au cours de ce débat, presque atteint les limites de la patience, en entendant de tous côtés le beau langage de la raison. Il y a beaucoup à dire sur les deux propositions présentées, l'une par les Etats-Unis, l'autre par l'Argentine, et bien qu'il y ait beaucoup à dire sur chacune d'elles, mon sentiment est à peu près celui du représentant de la Bolivie.

J'estime que nous mettons la charrue avant les bœufs. Les représentants de la Palestine, juifs ou arabes, ne se sont pas encore fait entendre. Nous ignorons encore quel est leur point de vue. En ce qui concerne ces représentants, nous ne savons pas encore s'ils se présenteront devant nous.

Nous discutons de la constitution de la commission à créer et nous essayons d'étudier le mandat à lui confier. Il me semble que tout ce débat deviendra stérile si les représentants de la Palestine se présentent devant nous et désapprouvent les décisions que nous prenons actuellement. Si nous voulons créer une atmosphère de calme et d'amitié où ne règne aucune acrimonie, aucune crainte d'injustice, il nous faudra reprendre avec eux toute la question et modifier notre point de vue.

Si tel est notre but — et ce devrait l'être — le meilleur parti à prendre, et de beaucoup, serait de suspendre un moment les débats et de donner au moins satisfaction à ceux qui semblent hésiter à se présenter devant la Commission. On m'a laissé entendre que le Haut Comité arabe ne se présenterait probablement pas devant cette Commission tant que l'Assemblée générale n'aura pas sanctionné la résolution (document A/C.1/151) qui vise à donner au Haut Comité le droit de se faire entendre à la Commission.

Il est donc évident que si nous poursuivons les délibérations en l'absence de ces représentants, nous fausserons toute l'affaire et nos discussions ne seront que fumée; en effet, s'ils ne se présentent pas devant nous et s'ils persévèrent

your committee is appointed, do you think it will achieve any results? The result will be that all these discussions will end in nothing and we shall be where we are at the present time. The entire problem will continue to hang fire.

My request, therefore, is that either this discussion be suspended and the President of the General Assembly be requested to summon the General Assembly to endorse the resolution that the Arab Higher Committee be heard by the First Committee, or, for the time being, we continue to discuss this problem in a wholly impartial manner.

I suggest we approach the President to summon the General Assembly to a meeting this afternoon. It will be a matter of barely five minutes. All of us are here. Only notice has to go out. It is merely a matter of procedure. We can sit here. Instead of you, Mr. Chairman, the siding. He will put the resolution to the Assembly; it will be endorsed, and then we can convert ourselves into this Committee and continue our discussion.

That will secure, at least, one objective, namely, the appearance of the Arab Higher Committee (which is absolutely essential) before the Committee. I feel certain that the representative of the United States and the representative of the United Kingdom will not differ with me on this point.

In regard to the subject matter of the proposal, I do not think it is necessary for me to enter the lists at this moment because I should like to know the result of the proposal I am putting forward before I proceed to say anything about the other proposals. However, there is one small point about which I must say a word or two.

I have heard quite a bit about neutrals here. I would be very sorry, indeed, to be considered anything but a neutral in the sense in which it is being used. My country is just as neutral as any of the other countries which profess to be neutral, and which are considered neutral by the Committee. Therefore, I should not like this term to be used in any resolution for the simple reason that those who will be chosen will be considered neutral, and others will be dubbed "partial". Why have this invidious distinction?

It would be infinitely better, I think, to consider the point of view which was put forward by the representative of Australia in a very incisive speech. And, also, it would be better to consider the point of view of the eminently reasonable proposal put forward by the representative of Argentina. If we could again concoct another "cocktail" which would not be a "Manhattan" but might be even better, it would be a good thing. For the time being, I desire to have an answer to the proposal which I have put forward and which might be worded as follows (document A/C.1/153):

"The First Committee resolves:

"That it be proposed to the President of the General Assembly that a plenary meeting be

dans leur refus de coopérer, à supposer que votre commission soit constituée, croyez-vous qu'elle parviendra à quelque résultat? En fin de compte, toutes ces discussions n'aboutiront à rien et nous ne serons pas plus avancés. Toute l'affaire continuera à traîner en longueur.

Je demande donc, soit qu'on suspende les débats et qu'on prie le Président de l'Assemblée générale de demander à cette dernière d'adopter la résolution qui vise à donner au Haut Comité arabe le droit de se faire entendre à la Première Commission, soit, pour le moment, qu'on poursuive les débats en toute impartialité.

Je propose que nous nous mettions en rapport avec le Président pour le prier de convoquer l'Assemblée générale cet après-midi. Cela prendra à peine cinq minutes. Nous sommes tous présents. Il n'y a qu'à communiquer l'avis de réunion. C'est simplement une question de procédure. Nous pouvons rester ici. Le seul changement, c'est que le Président de l'Assemblée générale prendra votre place, Monsieur le Président. Il soumettra la résolution à l'Assemblée qui l'approuvera et nous nous reunirons de nouveau en Commission pour continuer le débat.

De la sorte, nous aurons atteint au moins un de nos buts, à savoir la comparution du Haut Comité arabe devant la Commission laquelle est absolument indispensable. Les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni ne me contrediront pas; j'en suis certain.

En ce qui concerne le sujet de la proposition, je crois inutile d'entrer en lice pour le moment, car je voudrais, avant de formuler des remarques sur les autres propositions, savoir le résultat obtenu par la proposition que je soumets. Cependant, il est un point sur lequel j'aurai un ou deux mots à dire.

On a beaucoup parlé ici des neutres. Je ne voudrais pas qu'on me considérât autrement que comme un neutre, au sens où l'on emploie ce mot. Mon pays est aussi neutre que n'importe lequel de ceux qui déclarent l'être et que la Commission reconnaît comme tels. Je ne voudrais donc voir ce terme figurer dans aucune des résolutions pour la simple raison que ceux qui seront choisis seront considérés comme neutres et d'autres qualifiés de "partiaux". Pourquoi cette distinction désobligeante?

A mon sens, il vaudrait infiniment mieux examiner le point de vue présenté, dans un discours mordant, par le représentant de l'Australie. Il vaudrait également mieux examiner le point de vue exprimé dans la proposition éminemment raisonnable du représentant de l'Argentine. Si nous pouvions confectionner encore un autre "cocktail", non pas un "Manhattan", mais quelque chose de meilleur encore, ce serait une bonne chose. Pour l'instant, je voudrais recevoir une réponse à la proposition que j'ai présentée et que l'on pourrait rédiger comme suit (document A/C.1/153):

"La Première Commission décide:

"De proposer au Président de l'Assemblée générale de convoquer immédiatement une

called at once to consider the following resolution:

"That the First Committee grant a hearing to the Arab Higher Committee on the question before the Committee."

It is a perfectly innocuous proposition and I am perfectly certain that it will be acceptable to all.

The CHAIRMAN: The representative of India has submitted a resolution which will be circulated in a moment or two. I should add, if we discussed it and adopted it at this moment, that resolution would put an end temporarily to the discussion which we are presently carrying on. That is a matter for the Committee to decide.

On the other point made, that it would be more useful to have the representatives of the organizations here before we continue our discussion, I can only say what I have already said, namely, that we passed a resolution yesterday on that point. I have no doubt that a representative or representatives of the Jewish Agency will be ready to appear very shortly indeed.

On the other point, regarding the representatives of the Arab Higher Committee, we have not yet heard from them because, as you know, they withdrew their application yesterday. We have given them an opportunity to reconsider it. However, I take it that that reconsideration is not likely to be effective from the point of view of the representation unless they are invited by the General Assembly in plenary session and not by this Committee. That is an important point.

I should like to ask the Committee, without prolonged debate, whether it would like to interrupt the discussion we have been carrying on in order to put forth this new resolution, which is short and which, I believe, is understood by all. If we vote on this resolution at once and if it is adopted, I will be very glad to get in touch with the President of the General Assembly and ask him to hold what, I hope, will be a very short plenary session in this room immediately after lunch.

Can we decide on this resolution at once without any prolonged discussion? I shall read it again to the Committee.

"The First Committee resolves:

"That it be proposed to the President of the General Assembly that a plenty meeting be called at once to consider the following resolution:

"That the First Committee grant a hearing to the Arab Higher Committee on the question before the Committee."

Mr. GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (Colombia): I am going to abstain from voting and I should like to explain the reason for my abstention.

It is my belief that the statements and declarations made here yesterday in this Committee should be considered amply satisfactory by the Arab Higher Committee and that the decision to hold a special meeting of the General Assem-

séance plénière en vue d'examiner la résolution ci-après:

"Que la Première Commission admette le Haut Comité arabe à lui exposer ses vues sur la question."

C'est une proposition parfaitement inoffensive, et je suis absolument sûr que personne n'y fera d'objection.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant de l'Inde a soumis une résolution qui vous sera distribuée dans un instant. Je dois ajouter que, si nous la discutons, et si nous l'adoptons maintenant, cette résolution mettra temporairement fin au débat en cours. C'est à la Commission d'en décider.

A propos de l'autre question soulevée, à savoir qu'il serait préférable d'inviter ici les représentants des organisations avant de poursuivre nos délibérations, je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit: nous avons adopté hier une résolution sur ce point. Sans aucun doute, le ou les représentants de l'Agence juive seront prêts à comparaître d'ici peu.

En ce qui concerne ensuite les représentants du Haut Comité arabe, nous n'avons encore reçu d'eux aucun communiqué, car ils ont, comme vous le savez, retiré hier leur demande d'audience. Nous leur avons laissé le temps de se livrer à un nouvel examen. Toutefois, j'estime que ce nouvel examen n'amènera vraisemblablement pas de résultat au point de vue représentation, si en ne les invite pas à se présenter devant l'Assemblée générale réunie en séance plénière et non devant la présente Commission. C'est là un point important.

Je voudrais demander à la Commission si, sans engager une longue discussion, elle serait d'avis d'interrompre les débats en cours afin de permettre le dépôt de cette nouvelle et brève résolution que, je l'espère, tout le monde comprend. Si nous passons immédiatement au vote et si nous l'adoptons, je me ferai un plaisir de me mettre en rapport avec le Président de l'Assemblée générale pour lui demander de convoquer dans cette salle, immédiatement après le déjeuner, ce qui, je l'espère, sera une très courte séance plénière.

Pouvons-nous nous prononcer immédiatement sur cette résolution sans engager de longues discussions? Je vais donner à nouveau lecture de la résolution à la Commission.

"La Première Commission décide:

De proposer au Président de l'Assemblée générale de convoquer immédiatement une séance plénière en vue d'examiner la résolution ci-après:

"Que la Première Commission admette le Haut Comité arabe à lui exposer ses vues sur la question."

M. GONZÁLEZ FERNÁNDEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*): Je m'abstiendrai de voter et je voudrais en donner la raison.

A mon avis, les exposés et les déclarations faits hier devant cette Commission devraient donner ample satisfaction au Haut Comité arabe; j'estime aussi que la décision de tenir, à la demande de la Première Commission, une séance

bly, by request of the First Committee, for the purpose of instructing the First Committee to make a decision which it has already made, has very little meaning.

I believe that none of the Arab representatives here has the slightest doubt that there was no intention to hurt the feelings of the Arabs on the part of the Assembly and on the part of the delegation which proposed the resolution which was approved, regardless of whether the Arabs were represented here by the Arab States or by the Arabs of Palestine.

I do not wish to obstruct the resolution, but I am going to abstain. However, it is my feeling that a vote with regard to this resolution, together with this sort of comedy in respect to changing chairs, would have very little meaning and would be totally unbecoming to an Assembly consisting of fifty-five nations.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): I am sorry to disagree with my colleague, the representative of Colombia. Circumstances may force us into situations such as the one which has just arisen. But my understanding is that the Assembly has been convened in order that we should study this problem and do everything in our power to solve it.

In the proposal which I drafted for submission to the Assembly, I included the representatives of the Arabs of Palestine and of the Jewish population of Palestine on the same footing and with the same status as the Jewish Agency.

It was the so-called "cocktail" resolution approved by the Assembly which brought about the consequences which we are now experiencing. But we are dealing with facts and, when dealing with facts, the best thing is not to stand on one's dignity, even if this means admitting that we have made a mistake.

I wholeheartedly support the proposal made by the representative of India because I should like to have the absolute assurance that we are going to have the co-operation of the Arab population. Despite the fact that the statements we made yesterday were heard and even welcomed by the Arab States, they nevertheless maintain their abstention. The facts clearly show that they are not disposed to co-operate if the General Assembly does not place them on an equal footing with the Jewish Agency. We must recognize that in such a case, even at the expense of our pride, we ought to go back a step because what we have to aim at is the solution of the problem. And if the Arabs abstain, there will be no solution to the problem.

I therefore strongly support the suggestion of the representative of India and request that we vote on the proposal to ask the President of the Assembly to consider it.

I am not, however, in agreement with the representative of India when he says that for this reason we shall have to suspend our discussion. Let us vote on the request made by the representative of India and go on with our work.

Mr. PAPANEK (Czechoslovakia): I do not believe there is any member of this Committee

spéciale de l'Assemblée générale, pour charger la Première Commission de prendre une décision qu'elle a déjà prise ne signifie pas grand-chose.

Je suis sûr que tous les représentants arabes ici présents sont convaincus de ce que l'Assemblée et les représentants qui ont proposé la résolution adoptée n'ont jamais eu l'intention de blesser les sentiments des Arabes, que ceux-ci soient représentés ici par les Etats arabes ou par les Arabes de Palestine.

Je ne voudrais pas faire obstruction à la résolution, mais je m'abstiendrai. Toutefois, je considère que voter sur cette résolution et jouer cette espèce de comédie relative au changement de Président ne signifierait pas grand-chose et serait totalement déplacé dans une Assemblée composée de cinquante-cinq nations.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): Je regrette de ne pas être d'accord avec mon collègue, le représentant de la Colombie. Les circonstances peuvent nous placer dans des situations comme celle qui vient de se présenter. Mais je pense que l'Assemblée est convoquée pour étudier ce problème et pour faire, en vue de le résoudre, tout ce qu'il est possible de faire.

La proposition que j'ai rédigée pour la présenter à l'Assemblée générale prévoit la représentation des Arabes de Palestine, celle de la population juive de Palestine celle de l'Agence juive sur un pied d'égalité et dans des conditions identiques.

La résolution dite "cocktail", que l'Assemblée a approuvée, a entraîné les conséquences dont nous pâtissons à l'heure actuelle. Mais il s'agit de faits, et dans ce cas, le mieux est de renoncer à tout amour-propre et de reconnaître nos erreurs quand nous nous sommes trompés.

J'appuie chaleureusement la proposition de la délégation de l'Inde, car je voudrais que nous fussions assurés de l'entièvre collaboration de la population arabe. Il est évident que, même si nos déclarations d'hier ont été entendues, comprises et appréciées par les Etats arabes, ceux-ci ont décidé de maintenir leur abstention. Cela prouve que les Arabes ne sont pas encore prêts à collaborer, si l'Assemblée générale ne les place pas sur un pied d'égalité avec l'Agence juive. Ce qui s'impose dans ce cas, même si cela blesse notre amour-propre, c'est de faire marche arrière, car nous nous proposons de trouver la solution du problème, et, si les Arabes s'abstinent, il n'y aura pas de solution.

J'appuie donc la proposition du représentant de l'Inde et je demande que l'on invite le Président de l'Assemblée à vouloir bien l'examiner.

Là où je ne suis pas d'accord avec le représentant de l'Inde, c'est lorsqu'il dit que cette circonstance nous force à interrompre nos travaux. Votons sur sa proposition et poursuivons nos travaux.

M. PAPANEK (Tchécoslovaquie) (*traduit de l'anglais*): Je crois qu'aucun des membres de

who, in an effort to secure a right and just solution, desires to prevent any interested party from Palestine from speaking. However, we are now being asked to make a decision on suppositions.

We made a decision yesterday. As a result of that, the President has sent an invitation to the Arab Higher Committee. As long as we have not received an answer, it is my feeling that we should not take any other action. When we receive such an answer, we can discuss the matter and arrive at a decision.

I therefore propose we should go on with our discussions.

Mr. ANDREWS (Union of South Africa) : I hope, for the duration of this Assembly, the delegations around this table will cease to indulge in any more "cocktails". It is quite clear that they have an extremely confusing effect on the mind.

It seems to me that yesterday, in a spirit of conciliation and of the utmost goodwill, this Committee passed a resolution, the effect of which would be to have the Jewish Agency and the Arab Higher Committee appear before us and state their case. I express the hope that the two parties will take advantage of that invitation. I hope that they will take advantage of it at the earliest possible moment.

I very much share the views expressed so lucidly by my colleague from Colombia that, in effect, we would be reducing our proceedings here to a farce, were this Committee, having passed the resolution which we did yesterday, to proceed to the Assembly to ask it to authorize us to do what we have already agreed to do.

For those reasons, in every spirit of conciliation, in every hope that the two parties whom we have invited will take advantage of that invitation, I find myself compelled to oppose this resolution placed before us.

Mr. HAGGLOFF (Sweden) : The Swedish delegation, from the beginning of this special General Assembly, has taken the view that it is of the greatest importance for the success of our work that both the interested parties of the population of Palestine should be given an equal right to state their views before this Assembly. It has never been our idea that there should be any distinction made, whatsoever, between those two parties. It is in this spirit that we have taken part in the proceedings of the Assembly.

The other day the General Assembly, after a very full discussion, adopted a resolution (document A/C.1/144), inviting the Jewish Agency, and giving this Committee the right to grant a hearing to the other party. At our meeting of yesterday, after a most interesting and full discussion, we decided not only to give effect to, to implement, the decisions of the General Assembly, but also to extend an invitation to the Arab Higher Committee. The Swedish delegation thinks that this is enough. I do not think it would be right to go back to the General Assembly. For my part, I have too much respect for the authority of that high body to be able to

cette Commission, en s'efforçant d'assurer une solution juste et équitable, ne désire empêcher de parler l'une des parties intéressées de Palestine. Toutefois, on nous demande maintenant de nous décider d'après des hypothèses.

Nous avons pris une décision hier. A la suite de quoi, le Président a envoyé une invitation au Haut Comité arabe. Tant que nous n'aurons pas reçu de réponse, j'estime que nous ne devrons pas prendre d'autres mesures. Quand nous recevrons la réponse, nous pourrons discuter de la question et arriver à une décision.

Je propose donc de poursuivre le débat.

M. ANDREWS (Union Sud-Africaine) (*traduit de l'anglais*) : J'espère que, pendant toute la durée de cette Assemblée, les représentants réunis autour de cette table voudront bien s'abstenir de l'usage des cocktails, qui brouillent manifestement les facultés mentales.

Il me semble qu'hier, dans un esprit de conciliation et d'extrême bonne volonté, la présente Commission a voté une résolution qui aurait pour effet d'inviter l'Agence juive et le Haut Comité arabe à se présenter devant nous pour exposer leurs points de vues. J'espère que les deux parties profiteront de cette invitation, et ce, dès que possible.

Je partage entièrement l'opinion exprimée si clairement par mon collègue de la Colombie, à savoir que les débats de la Commission prendraient tournure de farce si, après avoir voté hier une résolution, nous demandions à l'Assemblée générale l'autorisation de faire ce sur quoi nous nous sommes déjà mis d'accord.

Pour ces raisons, voulant tout faire en vue de la conciliation et plein d'espoir que les deux parties invitées par nous profiteront de cette invitation, je me vois contraint de m'opposer à la résolution qui nous est soumise.

M. HAGGLOFF (Suède) (*traduit de l'anglais*) : Depuis le début de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale, la délégation suédoise est d'avis qu'il importe au plus haut point, pour le succès de nos travaux, que les parties intéressées de la population de la Palestine disposent toutes deux du même droit d'exposer leur point de vue devant cette Assemblée. Nous avons toujours considéré qu'il ne fallait faire aucune distinction entre ces deux parties. C'est dans cet esprit que nous avons pris part aux débats de l'Assemblée.

L'autre jour, après une discussion très poussée, l'Assemblée générale a adopté une résolution (document A/C.1/144), invitant l'Agence juive et donnant à la présente Commission le droit d'autoriser l'autre partie à se faire entendre. Au cours de notre séance d'hier, après une discussion complète et très intéressante, nous avons décidé, non seulement de donner effet, de donner suite aux décisions de l'Assemblée générale, mais aussi d'étendre l'invitation au Haut Comité arabe. La délégation suédoise estime que cela suffit. Je crois qu'il ne serait pas indiqué de revenir à l'Assemblée générale. Pour ma part, j'éprouve trop de respect pour l'autorité de cette

vote in favour of a resolution which would mean that the General Assembly would take up a matter again which it has already fully considered.

Colonel HODGSON (Australia) : I do not wish to go back into past history, but on Saturday afternoon¹ this debate was considered closed. The ruling of the President was objected to by the representative of Lebanon for reasons which were very convincing.² The Australian delegation voted against that. The reasons were very clear.

The Australian delegation on Friday afternoon put its name down to speak on the report of the General Committee, and the Polish resolution as amended by the Czechoslovak resolution. The list of speakers was closed. That meant that the list of resolutions and amendments was closed too, because those speakers were referring to them only. But on Monday we had a new list of resolutions³. The President himself, in our opinion, reopened the debate by admitting those resolutions. That viewpoint, that it be closed, was upheld by the Assembly's decision.²

It seems to me that you have largely brought this on yourselves, and I think we ought to be graceful, retrace our steps, as it was intended that afternoon when there was going to be just a short amendment to place the Arab Higher Committee on the same plane as the Jewish Agency; and that is the intention of the present resolution of the representative of India. We have all agreed to it in principle. I think if we impose a self-denying ordinance on ourselves this afternoon, there will be no discussion; we can formally adopt the resolution he has put in and then we can immediately get on with our task; so I will support the resolution of the representative of India.

The CHAIRMAN : I hope we can resolve this matter without going into a discussion of what happened in the plenary session last week. I hope that we can vote without too much delay.

Mr. VAN ROIJEN (Netherlands) : I wish to associate myself with what has been said by the representative of Australia. I think that the Assembly in its plenary session voted in a way which may have given rise to certain misunderstandings. I do not think that there is anything humiliating in referring the matter again to the plenary session of the General Assembly, not in any way to go back on any decision that has been taken, but in order to adopt a new resolution which will entirely clarify the situation. I believe that the representatives from Colombia, Czechoslovakia and Sweden are right from a purely formalistic point of view, but I am inclined to think that we can permit ourselves to

haute assemblée pour voter en faveur d'une résolution qui signifierait que l'Assemblée générale doit reprendre une question qu'elle a déjà examinée à fond.

Le colonel HODGSON (Australie) (*traduit de l'anglais*) : Je ne veux pas revenir sur le passé, et, pourtant, samedi, nous considérons le débat comme clos¹. Le représentant du Liban s'est opposé à la décision du Président pour des raisons très convaincantes². La délégation australienne a voté contre. La raison en était très claire.

Vendredi après-midi, la délégation australienne s'est inscrite pour prendre la parole sur le rapport du Bureau et sur la résolution polonaise amendée par la résolution tchécoslovaque. La liste des orateurs était close. Cela signifiait que la liste des résolutions et des amendements était close également, parce que les orateurs se bornaient à s'y référer. Mais lundi, on nous a présenté une nouvelle liste de résolutions³. A notre avis, le Président lui-même a rouvert le débat en acceptant ces résolutions. L'Assemblée a confirmé cette décision² suivant laquelle le débat était clos.

Il me semble que vous êtes en grande partie responsables de la situation et j'estime que nous devrions de bonne grâce revenir sur nos pas, comme nous avions l'intention de le faire cet après-midi, au moment où l'on nous a proposé un court amendement visant à mettre l'Agence juive et le Haut Comité arabe sur un pied d'égalité; c'est là l'intention de la présente résolution du représentant de l'Inde. Nous y avons tous souscrit en principe. Je crois que si chacun de nous s'astreint, cet après-midi, à éviter toute intervention inutile, il n'y aura pas de discussion; nous pourrons adopter formellement la résolution qu'il nous a soumise et poursuivre immédiatement nos travaux. C'est pourquoi j'appuie la résolution du représentant de l'Inde.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : J'espère que nous pourrons résoudre la question sans entrer dans la discussion de ce qui s'est passé à la séance plénière, la semaine dernière. J'espère que nous pourrons passer au vote sans trop de retard.

M. VAN ROIJEN (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais m'associer à la déclaration du représentant de l'Australie. La façon dont l'Assemblée a voté dans sa séance plénière a pu, je crois, donner lieu à certains malentendus. Je ne vois pas ce qu'il y a d'humiliant à renvoyer la question à la séance plénière de l'Assemblée générale, non pas pour revenir sur une décision déjà prise, mais pour adopter une nouvelle résolution qui élucidera entièrement la situation. Je crois que les représentants de la Colombie, de la Tchécoslovaquie et de la Suède ont raison, si l'on s'en tient strictement aux formes, mais je suis enclin à penser que nous pouvons nous permettre de regarder la question sous un angle

¹ See *Official Records of the General Assembly, First Special Session*, seventy-third plenary meeting.

² *Ibid.*, Seventy-fifth plenary meeting.

³ *Ibid.*, Seventy-fourth plenary meeting.

¹ Voir les *Procès-verbaux officiels de l'Assemblée générale, première session extraordinaire, soixante-treizième séance plénière*.

² *Ibid.* Soixante-quinzième séance plénière.

³ *Ibid.* Soixante-quatorzième séance plénière.

take a large view of this matter and to refer it back to the General Assembly.

The CHAIRMAN: This Committee is rapidly establishing a custom of getting into trouble at lunch time. Perhaps we should lunch a little earlier.

If there are no other speakers, the First Committee can vote on the Indian draft resolution:

"The First Committee resolves:

"That it be proposed to the President of the General Assembly that a plenary meeting be called at once" — and by at once the mover means immediately after lunch — "to consider the following resolution:

"That the First Committee grant a hearing to the Arab Higher Committee on the question before the Committee."

Those in favour of this resolution will raise their right hands.

A vote was taken by show of hands.

The CHAIRMAN: The resolution is carried and I shall, therefore, take great pleasure in turning over the Chair to the President of the Assembly at 3 p.m. this afternoon in this room for a special session of the Assembly.

The President of the Assembly is anxious, before any plenary meeting of the Assembly is called, to discuss the matter with the General Committee of the Assembly. Therefore, there will be a meeting of the General Committee of the Assembly called at the request of the President for 2.30 p.m. in the office of the Secretary-General.

If the General Committee agrees with the President that there shall be a plenary meeting it will convene at 3 p.m. The President of the Assembly does not like to take the responsibility for calling a plenary meeting entirely upon himself. Announcement of the plenary meeting will be made immediately after the meeting of the President and the General Committee.

Mr. ZÉPHIRIN (Haiti) (*translated from French*): On a point of order, Mr. Chairman. I abstained from voting and I shall also abstain this afternoon, since I do not wish to obstruct or hold up the debate.

Nevertheless, I would appeal to all my colleagues to cast their vote in future after careful consideration and with a full sense of responsibility. I think that this practice of continually reversing decisions we have already taken is incompatible with the prestige of the Assembly. The Assembly is being asked either to reverse a decision it has already taken, which is detrimental to the authority of its deliberations, or to confirm a previous decision, which is completely useless.

I wish to make this appeal to my colleagues in view of future deliberations.

The CHAIRMAN: The meeting is adjourned.

The meeting rose at 1.05 p.m.

plus large et de la renvoyer à l'Assemblée générale.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La Commission commence à prendre l'habitude de s'empêtrer dans les difficultés à l'heure du repas. Nous devrions peut-être déjeuner plus tôt.

Si personne d'autre ne demande la parole, la Première Commission peut procéder au vote sur le projet de résolution de la délégation de l'Inde:

"La Première Commission décide:

"De proposer au Président de l'Assemblée générale de convoquer immédiatement" — et par immédiatement l'auteur de la proposition entend immédiatement après le déjeuner — "une séance plénière en vue d'examiner la résolution ci-après:

"Que la Première Commission admette le Haut Comité arabe à lui exposer ses vues sur la question!"

Que ceux qui approuvent la résolution lèvent la main droite.

On procède alors à un vote à main levée.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La résolution est adoptée et je me ferai donc un grand plaisir de céder la place au Président de l'Assemblée générale à 15 heures cet après-midi, dans cette même salle, pour une séance spéciale de l'Assemblée.

Avant de convoquer une séance plénière, le Président de l'Assemblée générale désire vivement s'entretenir de la question avec le Bureau de l'Assemblée générale. Il y aura donc, à la demande du Président, réunion du Bureau, convoqué pour 14 h. 30 dans le cabinet du Secrétaire général.

Si le Bureau est d'accord avec le Président au sujet de la séance plénière, celle-ci aura lieu à 15 heures. Le Président désire ne pas assumer à lui seul la responsabilité de convoquer une séance plénière. On annoncera cette dernière à l'issue de l'entretien du Président avec le Bureau.

M. ZÉPHIRIN (Haïti): Un point d'ordre, Monsieur le Président. Je me suis abstenu de voter, et je m'abstiendrai également cet après-midi, car je ne veux ni faire obstruction, ni paralyser le débat.

Cependant, j'adresse un appel à tous mes collègues pour qu'à l'avenir, ils accordent leur vote à bon escient et avec le plus grand sérieux. J'estime que cette procédure, consistant à toujours revenir sur les décisions que nous avons déjà prises, est incompatible avec le prestige de l'Assemblée. Ce qu'on demande à l'Assemblée, c'est ou bien de revenir sur une décision déjà prise par elle, ce qui est contraire au sérieux de ses délibérations, ou bien de confirmer une décision précédente, ce qui est véritablement inutile.

Je désirais adresser cet appel à mes collègues en vue des délibérations à venir.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): La séance est levée.

La séance est levée à 13 h. 05.